

Le jeudi 21 octobre 2021,

Bonjour à tous,

Vous êtes nombreux à nous avoir fait part de vos difficultés rencontrées sur le métier d'Auxiliaire de puériculture : besoins en recrutement, manque de places disponibles dans les centres de formation, voire besoins de qualifier vos salariés en poste...

Nous avons organisé une rencontre avec le CFA Adamss et le CRPFE et vous informons de la mise en place d'une **session d'apprentissage Auxiliaire de puériculture à compter de janvier 2022**.

Cette formation se déroulera sur une durée de 18 mois dans le cadre de l'apprentissage, de janvier 2021 à juillet 2023 (plaquette d'information en pièce jointe). Potentiellement 15 à 20 places sont disponibles.

Il est donc possible de vous positionner sur cette session si vous souhaitez :

- Recruter et intégrer des apprentis
- Mais aussi, positionner des salariés de vos structures (sous réserve qu'ils aient moins de 30 ans ou soient reconnus travailleurs handicapés – condition d'éligibilité au contrat d'apprentissage).

Nous vous invitons à saisir cette opportunité, d'autant plus que les annonces gouvernementales récentes prévoient la reconduite d'aide au recrutement d'alternants début 2022 !

Pour en échanger, nous vous proposons une :

Réunion d'information dédiée aux structures de la branche ALISFA :

Le lundi 8 novembre 2021 de 9h à 12h

Dans les locaux du CRFPE, 465 rue Courtois - 59042 LILLE

Le nombre de participants étant limité, merci de [vous inscrire en suivant ce lien](#).

Au programme de cette rencontre :

- Présentation du contrat d'apprentissage : modalités administratives mais aussi tutorat et intégration des apprentis
- Présentation de la formation Auxiliaire de puériculture : modules de formation, stages obligatoires, planning d'alternance...
- Chiffrage du projet et reste à charge pour l'employeur
- Organisation logistique et délais de recrutement
- Questions diverses

Nous espérons vous retrouver nombreux et restons à disposition si besoin d'ici là.

A bientôt,

Sandrine LEURENT
Référént Régional ALISFA
Nord Pas de Calais
referentregional.npdc@gmail.com

Cécilia DAUDUS
Conseillère emploi formation
Délégation Hauts-de-France
cdaudus@uniformation.fr

***Formation Auxiliaire de Puériculture
en apprentissage
pour les structures
de la Branche ALISFA***

Lundi 8 Novembre 2021

1. L'apprentissage dans la branche Alisfa

Sandrine LEURENT,

Référente Emploi Formation Nord Pas de Calais ALISFA

2. La formation d'Auxiliaire de puériculture en apprentissage : informations pratiques, contenu et planning, apprenti et maître d'apprentissage, rôle du CFA...

Mélissa CARLIER, référente au CRFPE

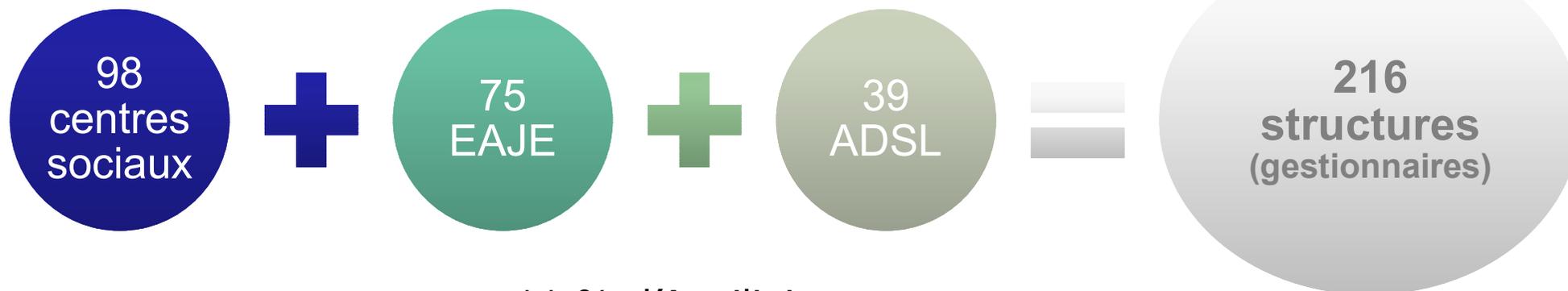
Frédérique DELCROIX, chargé de développement CFA Adamss

3. Le contrat d'apprentissage : atouts, modalités, financement, tutorat... mais aussi plan de relance, reste à charge, outils à disposition...

Cécilia Daudus, conseillère Emploi Formation UNIFORMATION

4. Echanges et questions diverses

La branche Alisfa en Nord et Pas de Calais



37% d'Animateurs d'activité

11 % d'Auxiliaires Petite Enfance

4% d'Educateurs Petite Enfance

3 467 ETP

44% de moins de 34 ans

77% de Femmes



Le rôle du CFA : le CFA ADAMSS

- Le CFA Adamss est le seul CFA agréé des Hauts de France qui soit à la fois spécialisé dans les secteurs du Sanitaire et du Social
- Il existe depuis 2000 et a formé près de 900 apprentis à ce jour
- La particularité du CFA ADAMSS est d'être un CFA « hors les murs ». Les enseignements se font dans nos écoles et instituts partenaires : le CRFPE pour le DE AP, D.E EJE et le CAP AEPE
- Toutes les formations proposées préparent soit à un diplôme d'Etat soit à un titre professionnel



Les valeurs du CFA

- Le CFA ADAMSS se positionne dans une démarche d'accompagnement des structures employeurs et de l'apprenti
- Il informe l'employeur et le salarié sur les avantages, les contraintes et sur la démarche dans sa globalité
- Il prend en charge tous les aspects administratifs du contrat (rédaction du contrat, de la convention, lien avec l'OPCO pour la prise en charge du coût de la formation...)
- Il peut, le cas échéant, proposer des candidatures aux employeurs qui le souhaitent, tout comme le CRFPE

Les valeurs du CFA (*suite*)

Le CFA est garant du bon fonctionnement du dispositif et du respect du rôle de chacun au regard des textes entre les 4 acteurs :

- ▶ Employeur
- ▶ Apprenti
- ▶ UFA (Unité de Formation d'Apprentis)
- ▶ Maître d'Apprentissage

Le Maître d'Apprentissage : rôle et missions

- Le maître d'apprentissage est la personne directement responsable de l'apprenti(e) au sein de l'entreprise
- Il peut être seul ou référent en équipe tutorale.
Le maître d'apprentissage doit être impérativement présent dans l'établissement où travaille l'apprenti(e)
- Il est à la fois guide, interlocuteur privilégié et référence professionnelle, et à la fois manager, formateur et évaluateur
- Il signe la feuille de présence de l'apprenti(e)

Le Maître d'Apprentissage EJE : conditions requises

- Être présent dans l'entreprise où le jeune est en apprentissage
 - Être titulaire du D.E AP ou d'une qualification supérieure + justifier d'au moins 1 année d'expérience professionnelle en rapport avec la qualification visée
 - Si non diplômé AP, justifier de 2 années d'expérience professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme préparé par l'apprenti
- => Un maître d'apprentissage ne peut accompagner en même temps que 2 apprentis et un(e) apprenti(e) redoublant(e)

ALTER NANCE

LES ATOUTS DE L'ALTERNANCE

#l'opcode la cohésion sociale



POURQUOI RECRUTER EN ALTERNANCE ?

Avoir une nouvelle solution pour recruter

Obtenir des aides à la rémunération

Créer des fonctions de tuteurs pour les salariés experts

Obtenir le financement de la formation du salarié

Faire connaître La branche Alisfa aux jeunes

Avoir du personnel formé et diplômé

Faire connaître les carrières et passerelles aux jeunes

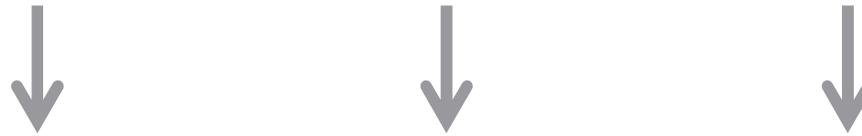
Contribuer à la formation des futurs professionnels

Avoir une équipe renforcée

Pallier à la diminution des contrats aidés

Les atouts d'un recrutement en alternance

L'ALTERNANCE EST UN PROJET
D'ENTREPRISE



VALORISER

- **Développer** la fonction tuteur
- **Fidéliser** ses salariés
- **Optimiser** son PDC
- **Assurer** la transmissions des Valeurs/méthodes

ANTICIPER

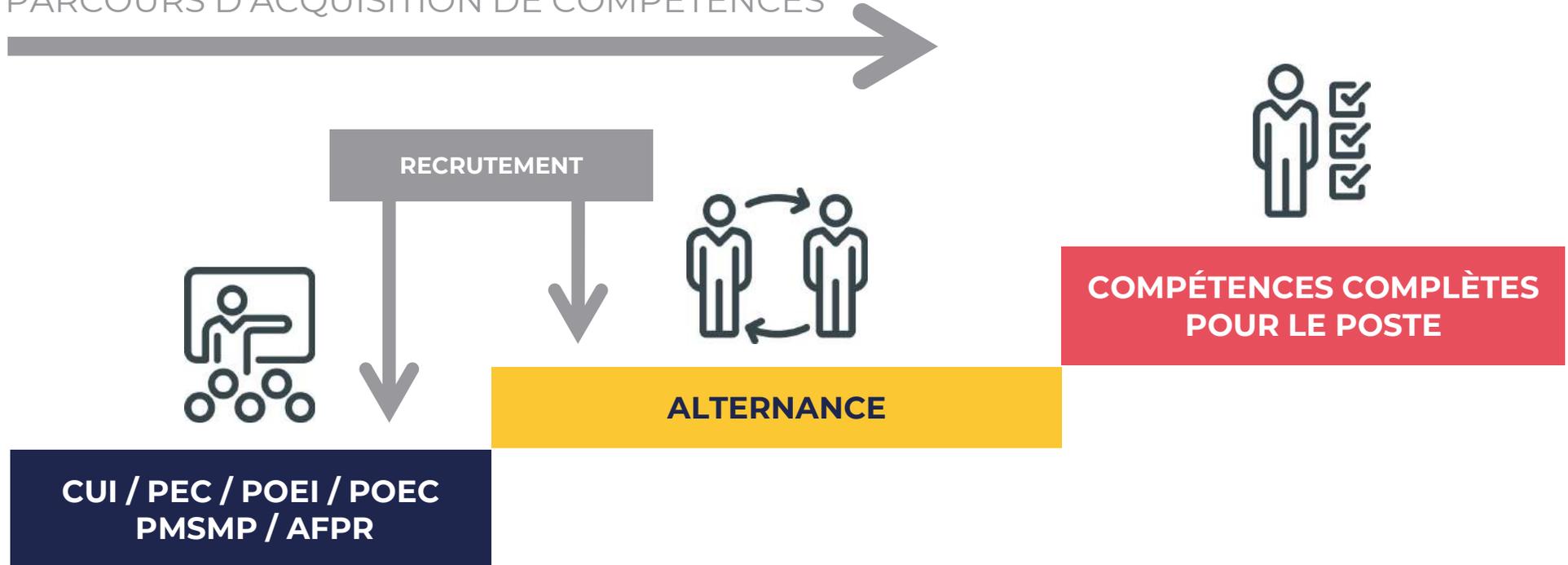
- **Appréhender** ses besoins en main d'œuvre
- **Organiser** le transfert des compétences
- **Optimiser** ses projets RH

ADHÉRER

- **Implication** des **gouvernances, des directions et des managers** et des **partenaires sociaux**

La logique de parcours

PARCOURS D'ACQUISITION DE COMPÉTENCES



ALTER NANCE

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

#l'opcode la cohésion sociale



OBJECTIF • Permettre à un jeune d'acquérir un diplôme ou un titre professionnel via une formation en alternance

PUBLIC

- Jeunes âgés de **16 à 29 ans** **NOUVEAU**
 - Travailleurs handicapés ou créateurs d'entreprise **sans limite d'âge**
-

FORME

- Contrat de travail en CDD ou en CDI **à temps plein**
- Période d'essai **de 45 jours**
- Possibilité de **suspendre un CDI** en cours pour une période d'apprentissage

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

- ✓ **contrat** de **6 mois minimum** et **3 ans maximum** (4 ans si reconnaissance travailleur handicapé)
- ✓ **durée de la formation** d'un minimum de **25 %** de la durée totale du temps de travail (réalisable tout ou partie à distance)
- ✓ début du contrat peut être 3 mois **avant ou après** le début de la formation
- ✓ **rupture du contrat** assouplie et calée sur les règles de rupture CDD
- ✓ Embauche et démarrage de formation tout au long de l'année et modularisation du parcours de formation

LA RÉMUNÉRATION d'un apprenti au sein de la branche ALISFA

La **rémunération brute** de l'apprenti est au moins égale à un pourcentage du SMIC

	1 ^{ÈRE} ANNÉE	2 ^{ÈME} ANNÉE	3 ^{ÈME} ANNÉE
16 à 17 ans	30%	42%	58%
18 à 20 ans	46%	54%	70%
21 à 25 ans*	56%*	64%*	81%*
<u>26 ans et +*</u>	103%*		

PAS D'EXONÉRATIONS SPÉCIFIQUES !

MAIS **RÉDUCTION DE COTISATIONS PATRONALES RENFORCÉE** COMME POUR TOUT CONTRAT RÉMUNÉRÉ À **MOINS DE 1,6X SMIC**

**ou du salaire minimum conventionnel (SMC) correspondant à l'emploi occupé s'il est plus favorable*

SMIC mensuel 1/10/21 : 1 589,50 €

ALTER NANCE

TUTORAT, INTEGRATION ET ACCOMPAGNEMENT

#l'opcode la cohésion sociale



Tutorat **obligatoire**, indispensable dans la réussite de l'alternance !

Des **formations à l'exercice du tutorat** existent et sont financées par Uniformation, sur mesure ou clés en mains :

[Formation Tuteur – Maître d'apprentissage | uniformation](#)

Avenant de la CCN sur la formation professionnelle sur la fonction tutorale (étendu en juillet 2021- Applicable dès maintenant)

- 5h/mois /salarié tuteuré pendant toute la durée du contrat
- Prime de tutorat de 50 euros brut/mois/salarié tuteuré
- Accompagnement du salarié tuteuré considéré comme du temps de travail
- Obligation pour les salariés dont c'est leur 1^{ère} mission de tutorat de suivre une formation à cette mission (prise en charge par l'OPCO ou la branche)

#l'opco delacohésionsociale

Une **certification** inscrite au répertoire spécifique permet de valoriser cette compétence.

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/certification-matu>

3 acteurs clés :

- L'employeur
- Le référent pédagogique de l'organisme de formation
- Le maître d'apprentissage ou le tuteur

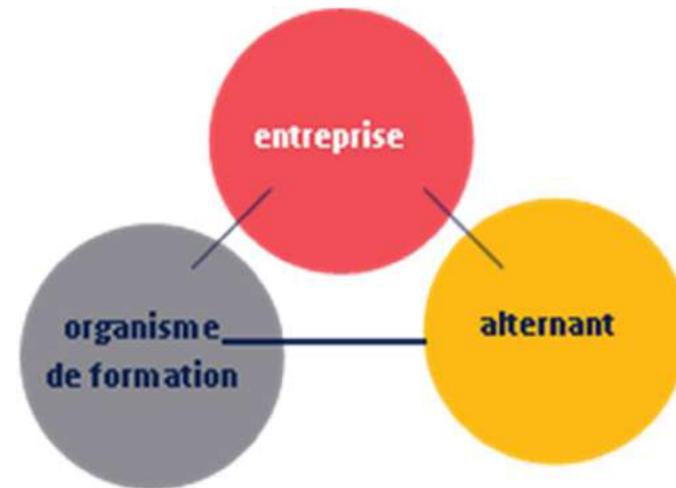
La phase d'intégration c'est

- Accueillir l'alternant
- Accompagner sa découverte du monde professionnel
- Evaluer la période d'intégration et dresser le bilan

Les points clés de l'accompagnement au quotidien

- transférer ses compétences et ses pratiques professionnelles.
- diagnostiquer les difficultés d'apprentissage.
- suivre et évaluer les progrès du de l'alternant en lien avec le CFA ou l'organisme de formation.

L'alternance c'est le triangle de la réussite :



ALTER NANCE

DISPOSITIONS FINANCIÈRES DE L'ALTERNANCE : FINANCEMENTS, AIDES...

#l'opcode la cohésion sociale



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE : LE FINANCEMENT ET LES AIDES

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION PAR L'OPCO, DIRECTEMENT AUPRÈS DU CFA

- ✓ un forfait annuel
- ✓ fixé **pour chaque certification** par la branche professionnelle ou à défaut France compétences.
- ✓ majoré dans le cas d'un **apprenti en situation de handicap**

IMPORTANT !

SOYEZ ATTENTIF AUX CONDITIONS FINANCIÈRES INDIQUÉES DANS LA CONVENTION DE FORMATION ÉTABLIE AVEC LE CFA. SI LE NPEC PRÉVU EST INFÉRIEUR AUX COUT GLOBAL DE CE CONTRAT, **UN RESTE À CHARGE POUR L'EMPLOYEUR SUBSISTERA.**

LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS ANNEXES EST POSSIBLE

- ✓ Forfait de **3 €** par repas
- ✓ Forfait de **6 €** par nuitée
- ✓ Plafond de **500 €** pour frais de premier équipement

ILS SONT VERSÉS DIRECTEMENT AU CFA ET **DOIVENT ÊTRE CHIFFRÉS AU DÉMARRAGE** DU CONTRAT ET MENTIONNES DANS LA CONVENTION

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE : LE FINANCEMENT ET LES AIDES

Une **aide unique** aux employeurs de - de 250 salariés et lorsque l'apprenti prépare un titre/diplôme de niveau inférieur ou égal au bae

✓ ~~4125 €~~ maximum pour la 1^{ère} année d'exécution du contrat

✓ **2000 €** la 2^{ème} année

✓ **1200 €** la 3^{ème} (et la 4^{ème} pour TH)

1^{ère} année : conditions modifiées pour les contrats conclus jusqu'au 31/12/2021

- 8000 € si apprenti majeur / 5000 € si mineur
- Formation du CAP à Master (niveau 7)

Concerne également les contrats de professionnalisation pour les -30 ans

**Announce gouvernementale :
prolongation jusqu'au 30/6/2022**

- ✓ L'apprenti peut prétendre à **des aides personnelles** (allocation de rentrée scolaire, exonération d'impôt, aide au logement, aides régionales diverses, aide pour le passage du permis de conduire...)
- ✓ Aide au recrutement d'apprenti reconnu travailleur handicapé (versée par AGEFIPH)

IMPORTANT !

Les titulaires des contrats d'apprentissage ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif

A titre d'exemples (tenant compte du plan de relance gouvernemental) :

DE Auxiliaire puériculture sur 18 mois :

Apprenti 18 ans : reste à charge moyen 5800 € (1300 € Année 1 + 4500 € année 2)
soit coût mensuel moyen de 330 € environ

Apprenti 20 ans : reste à charge moyen 6900 € (1400 € année 1 + 5500 € année 2)
soit un coût moyen mensuel de 380 € environ

Apprenti 26 ans : reste à charge moyen 22 500 € (13 000 € année 1 + 9500 € année 2)
soit un coût moyen mensuel de 1 250 € environ

Le contrat d'apprentissage **L'INSTRUCTION**

The screenshot shows a navigation menu with the following items:

- ACCUEIL
- MES SERVICES
- MA SYNTHÈSE FINANCIÈRE ▾
- MES DOSSIERS ▾
- L'OFFRE DE FORMATION
- MES CONTRIBUTIONS

The main content area lists several services, each with a description and a yellow 'SAISIR' button:

- AVANT**
Je désire saisir un dossier relatif à une phase spécifique de la formation : la formation n'a pas encore débuté
- APRÈS**
Je désire saisir un dossier relatif à une phase spécifique de la formation : la formation est terminée ou en cours
- CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION**
Gestion de vos contrats de professionnalisation et de vos attestations
- PRO-A (RECONVERSION OU PROMOTION PAR L'ALTERNANCE)**
Gestion de vos demandes (avec dépôt des documents à associer) et de vos attestations
- CONTRAT D'APPRENTISSAGE**
Gestion de vos contrats d'apprentissage et de l'attestation de la Fonction de Maître d'Apprentissage.
- SUIVI DES DOSSIERS EN COURS**
Action possible sur les dossiers en cours

A red arrow points to the 'CONTRAT D'APPRENTISSAGE' option.

Le contrat d'apprentissage **L'INSTRUCTION**



1

Saisie sous l'espace privé des informations



2

Edition du CERFA à partir des ces informations



3

Signature du CERFA par l'employeur et l'apprenti + Visa par le CFA



4

Envoi, via l'espace privé UNIFORMATION, du CERFA et de la convention de formation signé **dans les 5 jours suivant le démarrage de la formation**



5

Réception et instruction par UNIFORMATION



Accord de prise en charge envoyé au CFA et à l'employeur



Règlement par Uniformation des factures émises par le CFA dans la limite du NPEC



NOS OUTILS ET SERVICES EN LIGNE

Calculez le coût d'un contrat en alternance

L'entreprise

Branche professionnelle *

Sélectionnez la branche ...

Effectif de l'entreprise ?

- de 11 | 11 à 249 | 250 et plus

Localisation

France métropolitaine

Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Coût 0000 €	Coût 0000 €
Reste à charge 0000 €	Reste à charge 0000 €

Résultats à titre indicatif, sans valeur contractuelle.

Mettre à jour le reste à charge

Le bénéficiaire

Avez-vous identifié le bénéficiaire ? *

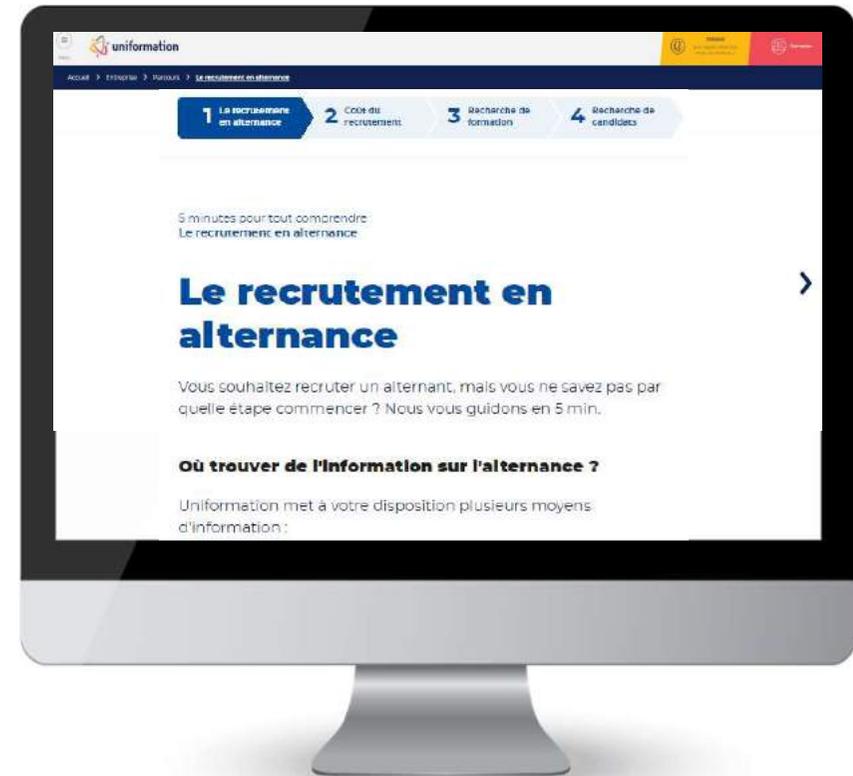
Oui Non

Alternance Connect : écoles et formations en alternance

1 métier, 1 formation, 1 école, suivez-moi !

<p>Recherche par métier</p> <p>Branche professionnelle *</p> <p>Sélectionnez dans la... </p> <p><input type="button" value="OK"/></p>	<p>Recherche par certification</p> <p><input type="text" value="Ex: BTS compte"/> </p>
--	---

Un guide alternance
À destination des employeurs et tuteurs



Former en alternance | [uniformation](https://www.uniformation.fr)

#l'opcode la cohésion sociale



MAIS AUSSI :

Des ateliers / réunions d'information

Les Vendredis de l'Alternance



ET TOUJOURS...

Un **accompagnement de proximité** pour construire

votre recrutement en alternance

(choix du contrat en fonction du diagnostic de vos besoins, accompagnement aux démarches...)

MERCI à nos partenaires

Mélissa CARLIER, CRFPE

Frédérique DELCROIX, CFA ADAMSS



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Sandrine LEURENT, Référente emploi formation ALISFA

Cécilia DAUDUS, Conseillère emploi-formation UNIFORMATION

www.uniformation.fr

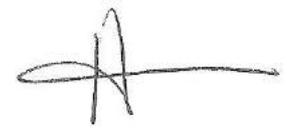
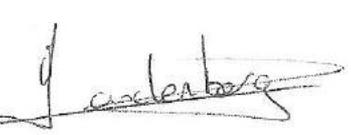
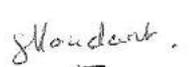
www.cpnef.com



Reunion au CRFPE

9^h - 12^h

8-11-2021

Nom Prénom	Fonction et structure	Signature
WRONKA Paul paul.wronka.csfg@gmail.com	Responsable Multi-Accueil LA RONDE Centre Social Leszere GARECHU	
Anne-Sophie Dupé nacvauuban@premierspas.fr	Responsable nac Vauuban Lille	
LEBART Doriane enfants-pays-71.kisse@orange.fr	Directrice EAJE "Les petits rubins" le catelan.	
FABRE SARAH Sarah.Fabre@mqqbb.fr	Directrice "Les lapins" Mqbb des Buis Blancs	
LAPIERE Severine Severine.lapierre@amainfance.org	gestionnaire RH association Imme'Enfance	
Jardonberghe Marie direction@chcomme3pommes.com	Directrice Association AVAL Crèche Oh! Comme 3 Pommes	
FARANY Zahia ZFARANY@CS3ville.fr	Directrice EAJE Centre Social des Villes Hem.	
HOUDANT Sabine sabine.houdant@leposte.net	EJE Directrice du multi accueil Les Petits Lapins Centre Social et Familial St Roch Cambrai	
lefebvre Valérie creche.aux.babelottes@gmail.com	Directrice multi-accueil association P de Section municipale	

Inscription au Job Dating CRFPE "Auxiliaire de puériculture en apprentissage" dédiée aux acteurs de la Branche ALISFA

Date : 29 novembre 2021

Horaires : 9h-12h

Lieu : Au sein du CRFPE, 465 rue Courtois, 59042 LILLE

Contact : Référent Régional Emploi Formation de la CPNEF : Sandrine LEURENT

referentregional.npdc@gmail.com

*Obligatoire

1. NOM *

2. Prénom *

3. Poste occupé - Fonction *

4. Nom de la structure - Organisation *

5. Adresse postale complète

6. Adresse mail *

7. Téléphone *



Le Mercredi 17 novembre 2021,

Bonjour à tous,

Avec le CFA ADAMSS et le CRFPE, nous avons organisé une réunion d'information le 8 novembre 2021 concernant la mise en place d'une session d'apprentissage Auxiliaire de puériculture à compter de janvier 2022 par le CRFPE.

Dans la continuité de cette réunion et pour répondre aux problématiques de recrutement que vous rencontrez sur le métier d'auxiliaire de puériculture, le CRFPE organise un :

Temps de rencontres "JOB DATING" dédié aux structures de la branche ALISFA

Lundi 29 novembre 2021 de 9h à 12h.

Dans les locaux du CRFPE, 465 Rue Courtois- 59042 Lille

L'objectif de ce job dating est de vous permettre de rencontrer et sélectionner les candidats que vous pourriez embaucher dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

Ce job dating se fera sous forme d'entretiens d'embauche d'une dizaine de minutes.

Si vous souhaitez y participer, merci de [vous inscrire en suivant ce lien](#).

Nous restons à votre disposition pour toute question, si besoin d'ici là.

A bientôt,

Sandrine LEURENT
Référent Régional ALISFA
Nord Pas de Calais
referentregional.npdc@gmail.com

Cécilia DAUDUS
Conseillère emploi formation
Délégation Hauts-de-France
cdaudus@uniformalion.fr

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Le mardi 2 février 2021,

Bonjour à tous,

L'année 2021 a démarré, il est encore temps de vous souhaiter une année pleine de projets et de réussite pour vos structures ! Et en cette période très particulière que nous traversons, depuis presque une année, il est d'autant plus essentiel **d'accompagner le travail des équipes et de prévoir des temps de formation en interne ou en inter-structures.**

Il est également important de **se projeter sur des besoins futurs au sein de l'équipe et d'envisager les possibilités de contrats en alternance pour des salariés qui souhaitent se professionnaliser, pour des jeunes à recruter, etc.**

Des dispositifs existent, des financements sont possibles, et nous sommes-là, avec Cécilia Daudus, conseillère emploi formation d'Uniformation, pour vous accompagner !

Nous vous invitons à une réunion d'information, deux dates au choix, inscrivez vous via le lien :

Vendredi 19 février 2021 de 10h à 12h00 en visio avec Zoom

Lien : <https://us02web.zoom.us/meeting/register/tZUvceihj8qHNw27NT7N1Bz5oJy5LFj3Qmi>

ou

Mercredi 10 mars 2021 de 10h00 à 12h en visio avec Zoom

Lien : <https://us02web.zoom.us/meeting/register/tZ0ocuyggj8qG93rxbrTHEHsMEFI2xCcJj7k>

Ordre du jour des deux réunions :

Les priorités et les règles de financement pour 2021

- Le plan de développement des compétences
- Les fonds de l'alternance
- Les financements exceptionnels de la CPNEF

Vous avez des questions particulières, des souhaits précis, envoyez-les par mail à nos adresses, nous y répondrons lors des réunions.

Portez vous bien !

A très bientôt...

Laurence HOSPIE
Référént Régional ALISFA
Nord Pas de Calais
referentregional.npdc@gmail.com

Cécilia DAUDUS
Conseillère emploi formation
Délégation Hauts-de-France
cdaudus@uniformation.fr

Nom structures ADSL	Appel/contact	Activité structure	Coordonnées structure Adresse/tel/mail	Responsable: Nom et coordonnées	Nombre ETP	Métiers	Besoins formation	Commentaires/remarques suite aux échanges
Association Le Sagittaire	04/11/2021 pour prise de RDV tel							
Association locale des femmes actives	04/11/2021: numéro non attribué							
Association Développement social urbain	Responsable en congés. Rappelle semaine du 08/11/ Appel le 07/01/2022 (Mme Delphine Debuiche)		4 allée Boieldieu. Boulogne s/mer asso.dsu@gmail.com 21 83 73 99	03 Debuiche Delphine (responsable) 06 21 17 95 95	35			
Planning familial du Littoral								
Association Compter-lire-écrire					7			
Association des résidents du triolo					4			
ASSO Arc en ciel	Appel sur heures ouverture: du lundi au jeudi:8h-10h; 13h-17h; le vend de 8h à 11h		Résidence Les Marronniers- Boulevard Broussais- Jeumont 03 27 53 34 74 arcenciel.association@wanadoo.fr		20			

Réunion du **10 MARS 2021**



ACTEUR SOCIAL & FAMILIAL

Sommaire

1. Préambule :

Qu'est-ce qu'une action de formation ?

Récapitulons

2. Zoom sur les dispositifs à l'initiative des employeurs

- Plan de Développement des Compétences (PDC)
- Dispositifs fonds légaux / fonds conventionnels
- Dispositifs de la branche
- Alternance

Qu'est-ce-qu'une action de formation ?

“L'action de formation mentionnée au 1° de l'article [L. 6313-1](#) se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel.

Elle peut être réalisée en tout ou partie à distance. Elle peut également être réalisée en situation de travail.” [Article L6313-2 du Code du Travail](#), modifié par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 4](#)

4 types d'actions concourant au développement des compétences :

Les actions de formation professionnelle

La actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE)

Le Bilan de compétences

Les actions d'apprentissage

Qu'est-ce-qu'une action de formation ?

Pour qu'une formation puisse être financée :

- Le contenu de formation doit avoir une visée professionnelle et ne pas relever de la simple information (notion de durée et de contenu)
- l'organisme de formation doit être référencé sur Datadock

[Bienvenue sur DataDock | DataDock \(data-dock.fr\)](https://www.data-dock.fr/)

Recherche possible (mais pas exclusive) via : [Référentiel qualité de l'offre de formation | unification](#)

Attention une nouvelle certification sera exigée en 2022 : **QUALIOPI**

Récapitulons...

Besoins de l'entreprise

- Stratégie d'entreprise
- Evolution des effectifs
- Projets de développement
- Compétences nécessaires

Plan de dév. des compétences :

- Formations obligatoires (sur temps de travail)
- Autres formations non obligatoires

Souhaits du salarié

- Compétences nécessaires
- Souhait d'évolution interne
- Projets de reconversion

Projets du salarié
partagés par
l'employeur

Projets du salarié non
partagés par l'employeur

Financements mobilisables
par le salarié :
CPF (via Caisse des dépôts)
CPF TP (via Transition Pro)
CEP (conseil salarié) via
<https://www.mon-cep.org/>

Dispositifs à l'initiative de l'employeur

Le plan de développement des compétences (PDC)

Depuis le 1er janvier 2019, le plan de formation de l'employeur est remplacé par **le plan de développement des compétences.**

L'obligation des employeurs d'assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail et veiller au maintien de leur employabilité est maintenue.

Il rassemble des actions de formation retenues pour développer votre organisation, améliorer ses services, tout en veillant au parcours professionnel de vos salariés.

LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES (PDC)

Légal
Structures – de
50

Seules les entreprises de moins de 50 salariés accèdent au financement du plan de développement des compétences (fonds OPCO)

Catalogue national : formations « clés en mains »

<https://www.uniformation.fr/entreprise/actualites/offres-de-formation-clefs-en-main-disponibles-distance>

4 Demandes d'aide financière par an maximum

Actions collectives Territoriales **Interbranches** (ACT)

Cofinancements fonds publics

Conventionnel

Structures – de
50 et + de 50

Fonds branche ALISFA

Demandes d'aides financières

Actions collectives territoriales branche inter structures ALISFA

Financements exceptionnels de la CPNEF



Sur des fonds légaux

pour les structures de moins de 50 ETP

Dispositifs à l'initiative de l'employeur

Demande d'Aide Financière, DAF Réservée aux structures de – de 50 salariés

4 DAF maximum par an / 3 000 € maximum par DAF

Coût pédagogique :

1 à 4 stagiaires : 50 € TTC/h si formation < ou = 70 h

15 € TTC/h si formation > 70h

A partir de 5 stagiaires : Coût pédagogique 1 800€ TTC/jour maximum (location de salle inclus) dans la limite du Plafond du dossier à 3 000 €

Prise en charge possible des frais annexes, dans la limite des 3 000 € par dossier

Mesure exceptionnelle 2021 :

Pour les entreprises de moins de 11 salariés, prise en charge forfaitaire de la rémunération de

13€/heure sans obligation de remplacement, en plus du plafond de 3 000 € par demande

Dispositifs à l'initiative de l'employeur

Les Démarches

Une Demande de prise en charge **préalable** à l'action, **au moins 1 mois avant la formation**

Un Dépôt de la demande de financement **auprès d'Uniformation** via la saisie en ligne d'une Demande d'Aide Financière (DAF)

Marche à suivre : Mon espace > Mes dossiers > Saisir > Je saisis en ligne ma demande > Avant la formation > Demande d'Aide Financière Fonds Mutualisés du Plan

Important : n'oubliez pas d'informer Uniformation de toute annulation du suivi d'une formation, les fonds bloqués pour votre DAF pourront ainsi être redistribués pour un autre bénéficiaire.

Dispositifs à l'initiative de l'employeur

Action Collective Territoriale INTERBRANCHE

Pour une action de formation impliquant **au moins 2 structures relevant de 2 conventions collectives distinctes**

Plafond maximum de 1 800 € / jour au titre du coût pédagogique
5 stagiaires minimum

Désigner un porteur de projet ACT

Se rapprocher d'Uniformation en amont du démarrage pour les modalités administratives (et calendrier des commissions)

La demande est envoyée, au moins 1 mois avant le démarrage de la formation, à Uniformation pour passage en commission nationale



Sur les fonds conventionnels

Pour les structures de toutes tailles

Dispositifs à l'initiative de l'employeur

Demande d'Aide Financière, DAF

Pour toutes les structures ALISFA

Formation de 1 à 4 stagiaires – DAF individuelle

Plafond du dossier à **3 000 €** (coût pédagogique + frais annexes, repas déplacements + hébergement éventuel)

Coût pédagogique : **50 € TTC/h** si formation **< ou = 70 h**
15 € TTC/h si formation **> 70h**

Formation à partir de 5 salariés – DAF Collective intra-structure

Plafond à 1 500 € / jour dans la limite de **6 jours**

Prise en charge possibles des frais de déplacement

Dispositifs à l'initiative de l'employeur

Action Collective Territoriale de BRANCHE

Pour une action de formation impliquant au moins 2 structures ALISFA

8 stagiaires au minimum

Plafond de 1 500 € / jour, avec Prise en charge limitée à 6 jours

Prise en charge possibles des frais de déplacement

Désigner un porteur de projet ACT (une structure parmi le groupe, une fédération ou Union) qui télécharge (sur le site de la CPNEF) et complète le formulaire de demande de prise en charge ACT.

Dispositifs à l'initiative de l'employeur

Les Démarches

Une Demande de prise en charge **préalable** à l'action, **au moins 1 mois avant la formation**

Un Dépôt de la demande de financement **auprès d'Uniformation** via la saisie en ligne d'une Demande d'Aide Financière (DAF)

Marche à suivre : Mon espace > Mes dossiers > Saisir > Je saisis en ligne ma demande > Avant la formation > Demande d'Aide Financière Fonds Mutualisés du Plan

Important : n'oubliez pas d'informer Uniformation de toute annulation du suivi d'une formation, les fonds bloqués pour votre DAF pourront ainsi être redistribués pour un autre bénéficiaire.

Points de vigilance / démarches administratives

Tout projet doit faire l'objet d'une DAF préalable au démarrage de la formation, **au moins 1 mois avant la formation via une DAF à saisir en ligne**

Pour toute formation accordée se déroulant sur plus d'1 mois, il vous est demandé de « **confirmer le démarrage en formation** » via votre espace privé (cf précisions sur vos courriers d'accord). Cette non confirmation dans les délais impartis rendra caduc l'accord de prise en charge.

Tout **décalage de date de formation doit être communiqué** à Uniformation pour modification de votre accord de prise en charge.

Une fois la formation terminée, vous avez **1 mois pour saisir votre demande de remboursement** pour éviter que votre accord soit clôturé.

Pensez à consulter la rubrique « nos échanges » sur votre espace privé pour l'envoi des messages et relances automatiques



Les autres dispositifs financés par la Branche

Dispositifs à l'initiative de l'employeur

Les dispositifs de la Branche Alisfa

La Branche développe pour ses adhérents une enveloppe conventionnelle dédiée à

4 dispositifs de soutien de l'emploi et de la formation avec les financements exceptionnels 2021 :

- ***Colloques et conférences***
- ***Analyse de pratiques professionnelles***
- ***Préparation aux concours***
- ***Projets innovants***

Dispositifs à l'initiative de l'employeur

Projets innovants

Formation présentant un caractère innovant ou expérimental visant notamment le développement, le renforcement des compétences, ou l'acquisition d'une qualification, ...

Sur toutes thématiques

Pour toutes les structures :

- > Intra-association (une seule structure/association)
- > Inter-association (réunissant plusieurs structures)

Pour **tous salariés et bénévoles** (dirigeants ou non). Avec majorité de salariés

Selon examen du dossier, **la prise en charge financière** de la CPNEF **peut porter** sur :

- Les coûts pédagogiques
- Les frais annexes (transport, hébergement, restauration)
- Les frais de rémunération

Sur le site de la CPNEF télécharger le formulaire de demande préalable à envoyer 2 mois avant le démarrage de l'action, à la CPNEF.

Dispositifs à l'initiative de l'employeur

Préparation aux concours

La préparation aux épreuves d'entrée en institut de formation

Pour toutes les formations

Pour tous les salariés

Sur la période de réalisation : 2021

Prise en charge du coût pédagogique avec un plafond de 3 000 € max (sur justificatif)

Saisir sur votre espace privé Uniformation une DAF au minimum 1 mois avant le départ en formation.

Dispositifs à l'initiative de l'employeur

Analyse de la pratique professionnelle

Pour toutes les structures de la branche Alisfa, quelque soit l'effectif ETP.

Condition : n'ayant pas bénéficié d'un financement APP en 2019 et/ou en 2020

L'analyse de pratiques professionnelles est une démarche permettant aux professionnels de réfléchir sur leur pratique, mené par un expert visant l'acquisition de connaissances et de compétences, dans la perspective d'amélioration des pratiques.

1 200 € / an pour les structures de - 50 ETP

2 500 € / an pour les structures de + 50 ETP

Demande préalable à la CPNEF au minimum 2 mois avant le démarrage de l'action

Dispositifs à l'initiative de l'employeur

Colloques et Conférences

Actions d'information collectives avec grand nombre de participants, hors assemblées générales des associations, fédérations ou syndicats.

Toutes thématiques - Pour les salariés et les bénévoles

Seuls les coûts d'inscription sont pris en charge : 200 € / jour / stagiaire

Pour les bénévoles : limité à 6 journées bénévole / an / structure.

La demande de remboursement **doit être renvoyée dans les trois mois qui suivent l'action** et pour les colloques se terminant en décembre au plus tard le 31 janvier 2021.

La demande est examinée en Comité technique paritaire

Aucune demande préalable n'est nécessaire.

Il est de votre responsabilité de vérifier si l'action que vous engagez correspond bien aux conditions de prise en charge.



L'Alternance

L'Alternance, c'est quoi ?

C'est une montée en compétences combinant l'acquisition de :

- **Savoirs généraux, professionnels ou techniques dispensés dans un centre de formation.**
- **La pratique d'activité(s) professionnelle(s) en entreprise en lien avec la qualification visée.**

2 dispositifs de recrutement

- Contrats de professionnalisation (Cpro)
- Contrats d'apprentissage (Capp)

1 dispositif pour l'évolution dans l'emploi

- Promotion ou reconversion par l'alternance (ProA)



Dispositif à l'initiative de l'employeur

Le contrat d'apprentissage

Permettre à un jeune d'acquérir un diplôme ou titre pro, via une formation en alternance

Public de **16 à 29 ans** + travailleurs handicapés + créateur d'entreprise

Contrat de 6 mois à 3 ans - CDD ou CDI

Durée de formation de 25% minimum de la durée du contrat

Rémunération entre **27% et 100% du SMIC**

Financement des CFA par l'OPCO au « contrat », les niveaux de prise en charge sont déterminés par les Branches professionnelles et validé par France Compétences.

Une **aide publique employeur** : **4 125 € la 1^{ère} année**, 2 000 € la 2^{ème}, 1 200 € la 3^{ème}. (Condition : préparer un diplôme de niveau 4 maximum)

Plan de relance gouvernemental / mesure spécifique 1^e année /contrats conclus jusqu'au ~~28/02/21~~ 31/03/2021 :

- 8000 € si apprenti majeur / 5000 € si mineur
- Formation du CAP à Master (niveau 7)

Dispositif à l'initiative de l'employeur

Le contrat d'apprentissage

Un maître d'apprentissage est obligatoirement nommé

2 apprentis maximum par maître d'apprentissage

Une aide à la fonction maître d'apprentissage : ~~230 € par mois~~ ~~Durée maximale 12 mois~~

Nouvelle décision mars 2021 : 115 € par mois / 4 mois maximum

Aide versée aux employeurs

Un financement mobilisable pour la formation Maître d'apprentissage (40 heures maximum / 15 € HT /h)

Une offre « clés en mains » proposée à distance : 21h

Démarche : saisie en ligne possible via l'espace privé ou dépôt via le CFA (Web CFA dédié) ou envoi mail

Dispositif à l'initiative de l'employeur

Le contrat de professionnalisation

Acquisition d'une qualification professionnelle nécessaire à l'exercice d'un métier et répondant à un besoin de recrutement immédiat.

Public de **16 à 25 ans / Demandeur emploi 26 et +**

Contrat de **6 à 24 mois** - CDD ou CDI (Durée 36 mois possible en cas de recrutement d'un public spécifique)

Durée de formation de 15% à 50% de la durée du contrat

Rémunération entre **55% et 100% du SMIC**

Une Prise en charge via l'OPCO sur la base de **18 € / heure de formation (mesure exceptionnelle 2021)**

Plan de relance gouvernemental / mesure spécifique contrats conclus jusqu'au 31/03/21 pour des personnes de moins de 30 ans, financement 1^e année :

- **8000 € si apprenti majeur / 5000 € si mineur**
- **Formation du CAP à Master (niveau 7)**

Dispositif à l'initiative de l'employeur

Le contrat de professionnalisation

Un tuteur est obligatoirement nommé

3 alternants maximum par tuteur (2 si le tuteur est le directeur de la structure)

Une aide à l'exercice de la fonction tutorale Nouvelle décision mars 2021

~~230 €~~ **115 € par mois**

Pour les publics spécifiques (bénéficiaires minima sociaux, Allocation adulte handicapé notamment) : ~~345 €~~ **175 € par mois**

Durée maximale ~~6 mois~~ **4 mois**- Aide versée aux employeurs

Un financement mobilisable pour la formation Tuteur (40 heures maximum / 15 € HT /h)

Une offre « clés en mains » proposée à distance : 21h



uniformation

VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE + HABITAT SOCIAL + PROTECTION SOCIALE

Démarche : saisie en ligne via l'espace privé



Dispositifs à l'initiative de l'employeur

La PRO-A

Reconversion ou promotion par l'alternance

Public : salarié en CDI **dont la qualification est inférieur au grade de licence**

Formations éligibles :

Certifications professionnelles définies dans l'accord de branche étendue »Pro-A « : **liste consultable [ici](#)**

Certifications **CléA et CléA numériques**

VAE

Nécessite la conclusion d'un **avenant au contrat de travail d'une durée de 6 à 24 mois maximum**

Obligation de mise en place de l'alternance avec une **durée de formation de 15 à 50%** de la durée de l'avenant au contrat (sauf Cléa et VAE)

Prise en charge via l'OPCO sur la **base de 15 € / heure**

Rémunération : le **salaire est maintenu** pendant les heures de formation réalisées sur temps de travail

Dispositif à l'initiative de l'employeur

La Pro-A

Un tuteur est obligatoirement nommé

3 alternants maximum par tuteur (2 si le tuteur est le directeur de la structure)

Un financement mobilisable pour la formation Tuteur (40 heures maximum / 15 € HT /h)

Une offre « clés en mains » proposée à distance : 21h

Démarche : saisie en ligne possible via l'espace privé qui sera finalisé par un avenant au contrat de travail

Dispositif à l'initiative de l'employeur

Dispositions de branche complémentaires à la Pro-A

Complément de financement à la ProA au titre de la rémunération

Financement des heures de formation en centre à hauteur de :

13 €/h pour les salariés formés aux **certifications niveau 1 à 3** (CAP BEP maximum)

26 €/h pour les salariés formés aux certifications niveau 1 à 3 (13€) **et remplacés** (+ 13 €/h pour le salarié remplaçant) – *justificatifs de remplacement à fournir*

13 €/h pour le remplacement des salariés formés **aux certifications de niveau 4 à 6** (Bac à Bac +2) - *justificatifs de remplacement à fournir*

Dispositif à l'initiative de l'employeur

Dispositions de branche spécifiques pour les formations certifiantes non éligibles à la Pro-A

Formations éligibles :

Validation Diplôme ou titre RNCP / Certifications répertoire spécifique / CQP

Durée 70h minimum

Financement des heures de formation en centre à hauteur de **15 €/h**

+ **financement de la rémunération** aux mêmes conditions que la ProA (*cf diapo précédente*)

Démarche : saisie en ligne possible via l'espace privé au même titre qu'une DAF de manière la plus anticipée possible.

Attention : ces demandes sont soumises à **passage en commission nationale CPNEF**

Prochaines dates de commission : 25/03, 26/05, 01/07, 15/09



uniformation

VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE + HABITAT SOCIAL + PROTECTION SOCIALE





Merci de votre attention !

Des questions ?

Pour nous joindre

Cécilia Daudus

Conseillère emploi formation Uniformation

cdaudus@uniformation.fr

Laurence Hospie

Référente régional Alisfa

Nord et Pas de Calais

referentregional.npdc@gmail.com



**RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation de Région Académique à la Formation
Professionnelle Initiale et Continue
Cellule de Région Académique pour l'Apprentissage

**LA RECTRICE DE REGION ACADEMIQUE,
DES HAUTS -DE-FRANCE
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE LILLE,
CHANCELIERE DES UNIVERSITES,**

- Vu les articles R6251-1 à R6251-4 du code du travail ;
- Vu le décret n°2018-1210 du 21 décembre 2018 relatif au contrôle pédagogique des formations par apprentissage conduisant à l'obtention d'un diplôme ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2019 fixant l'organisation et le fonctionnement de la mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage ;
- Vu la circulaire n°2019-131 du 26 septembre 2019 ;
- Vu la proposition émise par la CPNEF ALISFA;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame **Sandrine LEURENT** est nommée experte de la branche professionnelle des acteurs du lien social et familial, centres sociaux, établissements d'accueil de la petite enfance, associations de développement social local, par la CPNEF ALISFA, pour assurer la mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage, à compter du 1er janvier 2022 et pour une durée de cinq ans.

ARTICLE 2 : Madame Sandrine LEURENT exercera ses attributions conformément aux dispositions des articles R6251-1 à R6251-4 du code du travail.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire général de Région académique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 10 décembre 2021

Valérie CABUIL



Région
Hauts-de-France

**Membres du COPIL du Schéma Régional
des Formations Sanitaires et Sociales**

La Vice-Présidente

Réf : DRESS-2021-032401
Dossier suivi par : Brigitte MILETTI
Tél : +33374270934
Mail : brigitte.miletti@hautsdefrance.fr

Lille, le **18 NOV. 2021**

Objet : Invitation au COPIL du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales

Madame, Monsieur, Chers Membres du Comité de Pilotage,

En tant que Vice-présidente du Conseil Régional en charge de la santé et des formations sanitaires et sociales, je souhaite réunir le comité de pilotage de la gouvernance du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) :

**Mardi 30 novembre de 10h00 à 12h30 à Amiens
en salle des délibérations, au 15 mail Albert 1^{er}**

J'aurai à mes côtés les membres préparant le suivi de la gouvernance du SRFSS, Monsieur DESMONS, Secrétaire général adjoint de région académique, Monsieur COUDERT, Directeur Régional adjoint à la DREETS Hauts-de-France et Monsieur DEBEVER, Sous-Directeur de l'ambulatorio de l'ARS des Hauts-de-France.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Propos introductifs par les membres du secrétariat permanent
- Présentation du bilan du SRFSS 2016-2021
- Présentation d'actions spécifiques du schéma en cours, destinées à :
 - ✓ Mener des actions de recherche au niveau régional, présentation des travaux du PREFAS
 - ✓ Tendre vers l'égalité de traitement entre les étudiants de l'enseignement supérieur et des formations sanitaires et sociales, présentation des résultats de Parcoursup par l'Education Nationale
 - ✓ Diversifier les profils de travailleurs sociaux des équipes de prévention et protection de l'enfance, présentation de l'expérimentation par le Département du Nord
- Pistes pour l'élaboration du futur schéma 2022-2027

Pour des raisons d'organisation, si ce n'est pas déjà fait, je vous remercie de bien vouloir confirmer votre participation ou de nous indiquer la ou les personnes qui vous représenteront à l'adresse suivante nadia.rekibi@hautsdefrance.fr.



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès du Correspondant Informatique et Libertés de la Région Hauts-de-France

L'accès à la réunion sera conditionné à la présentation d'un Pass sanitaire. Aussi pour en assurer sa fluidité, l'accueil sera assuré dès 9h30.

Dans l'attente d'avoir le plaisir d'échanger avec vous autour de ces enjeux et problématiques majeurs pour notre région.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne Pinon', written in a cursive style.

Anne PINON

*Vice-Présidente en charge de la santé
et des formations sanitaires et sociales*

BILAN DU SCHEMA REGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES - 2016-2021

POUR LE FUTUR SCHEMA 2022 - 2017

AXES SPECIFIQUES DU SRFSS ET PLANS STRATEGIQUES DU CPRDFOP	ACTIONS MAJEURES/EMBLEMATIQUES REALISEES PAR LES ACTEURS			ATTEINTE DES OBJECTIFS				COMMENTAIRES
	OBJECTIFS	ACTIONS MAJEURES / EMBLEMATIQUES	PILOTE (couleur rouge) et ACTEURS CONCERNES	OBJECTIF ATTEINT -> Ne doit plus être inscrit au prochain schéma	OBJECTIF EN COURS DE REALISATION -> A maintenir au futur schéma	OBJECTIF NON ENGAGÉ -> A inscrire au futur schéma	OBJECTIF NON ENGAGÉ -> A supprimer	
SRFSS 1 - Pour un partenariat ambitieux avec les établissements de formations sanitaires et sociales et l'Université	Créer, en partenariat, de nouvelles réponses formations aux nouveaux besoins non couverts par l'offre sanitaire et sociale ou universitaire	Ouverture de la formation audioprothésiste à la rentrée de septembre 2019. Ainsi toutes les formations sanitaires et sociales sont offertes en HDF.	Université Lille - ARS - Région					Nécessité d'étudier une meilleure répartition territoriale Nord / Sud des HDF sur l'offre, le nb de places et la carte des formations aux métiers de la petite enfance et des centres sociaux et socio-culturels en particulier. Intensifier la formation par alternance et l'accès et l'accompagnement VAE aux diplômés/titres du SRFSS.
SRFSS 1 - Pour un partenariat ambitieux avec les établissements de formations sanitaires et sociales et l'Université	Tendre vers l'égalité de traitement entre les étudiants de l'enseignement supérieur et des formations sanitaires et sociales	Alignement des bourses d'études sanitaires et sociales sur les bourses du CROUS. Généralisation de l'exonération des frais d'inscription à tous les étudiants boursiers.	Région - Ecoles formations sanitaires et sociales - Etudiants	X				Alignement des bourses d'études sanitaires et sociales sur les bourses du CROUS. Généralisation de l'exonération des frais d'inscription à tous les étudiants boursiers.
SRFSS 1 - Pour un partenariat ambitieux avec les établissements de formations sanitaires et sociales et l'Université	Tendre vers l'égalité de traitement entre les étudiants de l'enseignement supérieur et des formations sanitaires et sociales	Intégration des formations sanitaires et sociales dans Parcoursup et étude des conséquences et des actions à mener pour favoriser l'intégration des jeunes du secondaire dans les formations sanitaires et sociales post bac (GT1-SRformations sanitaires et sociales)	ARS - DREETS (DRJSCS) - Employeurs - Ecoles formations sanitaires et sociales - EN - Ordre des infirmiers - Région					
SRFSS 1 - Pour un partenariat ambitieux avec les établissements de formations sanitaires et sociales et l'Université	Permettre l'universitarisation des formations sanitaires et sociales	Conventionnement avec les universités pour les formations paramédicales ayant fait l'objet d'une réingénierie (En cours pour la formation de sage-femme). Toutes les universités sont dorénavant présentes dans ce partenariat.	Région - Institut de formation - Universités		X			Conventionnement avec les universités pour les formations paramédicales ayant fait l'objet d'une réingénierie. Toutes les universités sont dorénavant présentes dans ce partenariat. A terminer pour la formation de sage-femme.
SRFSS 1 - Pour un partenariat ambitieux avec les établissements de formations sanitaires et sociales et l'Université	Permettre l'universitarisation des formations sanitaires et sociales	Co pilotage (DRJSCS - Rectorat) en relation avec les universités pour le développement du volet recherche des diplômes de niveau 6 en travail social	DREETS (DRJSCS) - EN - Universités - EFTS					
SRFSS 1 - Pour un partenariat ambitieux avec les établissements de formations sanitaires et sociales et l'Université	Développement numérique partagé formations sanitaires et sociales et Université.	Développement des accès numériques généralisé notamment par une inscription accélérée à l'université. Processus accentué par la crise sanitaire.	Ecoles - Région - Universités		X			Développement des contenus pédagogiques des formations via le numérique (mixtes distanciels / présentiels) pour pallier aux problématiques d'équité territoriale et de coûts des frais annexes (déplacements, hébergement, repas)
SRFSS 1 - Pour un partenariat ambitieux avec les établissements de formations sanitaires et sociales et l'Université					
SRFSS 1 - Pour un partenariat ambitieux avec les établissements de formations sanitaires et sociales et l'Université					
SRFSS 1 - Pour un partenariat ambitieux avec les établissements de formations sanitaires et sociales et l'Université					
SRFSS 2 - Pour une coopération et des mutualisations entre établissements de formation au service du décloisonnement des compétences sanitaire et social	Soutenir des innovations pédagogiques	Mise en place de conférences communes à destination des apprenants du sanitaire et du social pré bac (ST2S) et post bac (DE ES, IFSI, BTS ESF...) sur des thématiques partagées dans les programmes et référentiel.	Rectorat - CMQ ALS - Ecoles					Développer la coopération entre les établissements et organismes de formations, aussi bien en FI qu'en FP, pour mieux répondre aux besoins de recrutement et d'évolution des compétences identifiées dans les branches professionnelles situées dans le périmètre du SRFSS.
SRFSS 2 - Pour une coopération et des mutualisations entre établissements de formation au service du décloisonnement des compétences sanitaire et social	Décloisonner les formations sanitaires et sociales	Mise en place du challenge de l'innovation porté par le campus ALS (apprenants/usagers et sanitaire/social/système numérique) et déploiement sur le territoire du campus	CMQ ALS - Ecoles formations sanitaires et sociales - EN					
SRFSS 2 - Pour une coopération et des mutualisations entre établissements de formation au service du décloisonnement des compétences sanitaire et social	Décloisonner les formations sanitaires et sociales	Mise en place d'un partenariat entre les établissements de formation en travail social (EFTS), le bac ST2S et les bacs professionnels ASSP et SPVL, en facilitant la liaison bac/études supérieures	Rectorat - EFTS (AFERTES, ISL, IRTS, EESTS)		X			
SRFSS 2 - Pour une coopération et des mutualisations entre établissements de formation au service du décloisonnement des compétences sanitaire et social	Encourager les mutualisations	Formation de 6 enseignants de lycées professionnels via le centre SimUSanté d'Amiens et à destination des bac pro ASSP et des IFAS.	EN - SimUSanté					
SRFSS 2 - Pour une coopération et des mutualisations entre établissements de formation au service du décloisonnement des compétences sanitaire et social					
SRFSS 2 - Pour une coopération et des mutualisations entre établissements de formation au service du décloisonnement des compétences sanitaire et social					
SRFSS 2 - Pour une coopération et des mutualisations entre établissements de formation au service du décloisonnement des compétences sanitaire et social					

BILAN DU SCHEMA REGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES - 2016-2021

POUR LE FUTUR SCHEMA 2022 - 2017

AXES SPECIFIQUES DU SRFSS ET PLANS STRATEGIQUES DU CPRDFOP	ACTIONS MAJEURES/EMBLEMATIQUES REALISEES PAR LES ACTEURS			ATTEINTE DES OBJECTIFS				COMMENTAIRES	
	OBJECTIFS	ACTIONS MAJEURES / EMBLEMATIQUES	PILOTE (couleur rouge) et ACTEURS CONCERNES	OBJECTIF ATTEINT -> Ne doit plus être inscrit au prochain schéma	OBJECTIF EN COURS DE REALISATION -> A maintenir au futur schéma	OBJECTIF NON ENGAGÉ -> A inscrire au futur schéma	OBJECTIF NON ENGAGÉ -> A supprimer		
SRFSS 3 - Pour la réussite des étudiants et des élèves au travers de stages pratiques et d'une ouverture à l'humanitaire et à l'Europe	Concourir au développement d'une identité professionnelle des infirmiers	Renforcement de la présence de l'Ordre des infirmiers dans les IFSI	Ordre des infirmiers - IFSI					<p>De façon synthétique, indiquer un commentaire illustratif. Par exemple: - Indiquer comment et/ou en quoi l'objectif a t'il été atteint - Ce qui reste à faire quand l'objectif a été atteint partiellement - Pourquoi l'objectif n'a t'il pu être engagé? - Pourquoi l'objectif n'a t'il pu être engagé et l'action est néanmoins à arrêter.</p>	
SRFSS 3 - Pour la réussite des étudiants et des élèves au travers de stages pratiques et d'une ouverture à l'humanitaire et à l'Europe	Contribuer à la formation initiale des travailleurs sociaux	Poursuite d'un accord-cadre récurrent avec les 4 ETFS du Nord (formations ASS et ES) pour l'accueil de stagiaires travailleurs sociaux, environ 90 / an	CD Nord - EFTS		X				
SRFSS 3 - Pour la réussite des étudiants et des élèves au travers de stages pratiques et d'une ouverture à l'humanitaire et à l'Europe	Faciliter l'accueil en stage des apprenants des lycées.	Travail régulier des enseignants avec les terrains de stage pour développer les partenariats et renforcer les liens avec les professionnels notamment des SAP.	EN - Terrains de stage				Créer une bourse des stages où les structures régionales pourraient déposer leurs offres d'accueil de stagiaires en FI et en FP		
SRFSS 3 - Pour la réussite des étudiants et des élèves au travers de stages pratiques et d'une ouverture à l'humanitaire et à l'Europe	Promouvoir le développement de la mobilité internationale auprès des enseignants et encourager la mobilité à l'internationale	Mise en place dans le cadre de stages BTS et PFMP Bac Pro, des classes européennes en bac pro ASSP, par le biais de projets humanitaires à l'étranger (Madagascar...) ou de stages à l'étranger.	EN - CMQ ALS						
SRFSS 3 - Pour la réussite des étudiants et des élèves au travers de stages pratiques et d'une ouverture à l'humanitaire et à l'Europe						
SRFSS 3 - Pour la réussite des étudiants et des élèves au travers de stages pratiques et d'une ouverture à l'humanitaire et à l'Europe						
SRFSS 3 - Pour la réussite des étudiants et des élèves au travers de stages pratiques et d'une ouverture à l'humanitaire et à l'Europe						
SRFSS 3 - Pour la réussite des étudiants et des élèves au travers de stages pratiques et d'une ouverture à l'humanitaire et à l'Europe						
SRFSS 4 - Pour une anticipation des besoins de demain avec un appareil de formation adapté	Mettre à la disposition des acteurs du SRFSS une connaissance partagée permettant de programmer, suivre et évaluer le pilotage de la carte des formations et la coordination des programmations.	Elaboration par la Région d'un rapport sur la situation régionale des métiers et des formations sanitaires et sociales en lien avec des indicateurs de démographie, en santé et en action sociale. Réalisation d'un document mis à jour chaque année (en cours)	Région - ANFH - ARS - Branches - DREETS (DRJSCS) - OPCO - OR2S - Pôle emploi		X				Avec les acteurs concernés, poursuivre l'écriture d'un outil de suivi unique permettant de suivre la situation régionale des métiers et des formations sanitaires et sociales en lien avec des indicateurs de démographie, en santé et en action sociale. Intégrer les Observatoires des métiers pilotés par les CPNEF de branches dans ce travail qui peuvent apporter leurs contributions et connaissances et mettre à disposition leurs productions régionales/nationales en lien avec le SRFSS.
SRFSS 4 - Pour une anticipation des besoins de demain avec un appareil de formation adapté		Depuis, 2017, réalisation annuelle par la Région d'une enquête unique d'insertion des diplômés des formations sanitaires et sociales.	Région - Ecoles - Diplômés	X					Depuis, 2017, réalisation annuelle par la Région d'une enquête unique d'insertion des diplômés des formations sanitaires et sociales. Les données issues de cette enquête annuelle pourraient être mieux partagées avec les CPNEF des branches professionnelles concernées par le SRFSS pour ensuite, définir des plans d'actions spécifiques, par branche, pour corriger les tensions sur le marché de l'emploi régional dans le secteur sanitaire et social.
SRFSS 4 - Pour une anticipation des besoins de demain avec un appareil de formation adapté		Via le CRNODPS, collecte annuelle par l'ARS des besoins pour la remontée des quotas nationaux	ARS - Fédération employeurs - Institut de formation - Région - URPS						
SRFSS 4 - Pour une anticipation des besoins de demain avec un appareil de formation adapté		Conduite de travaux par l'ARS sur la démographie en santé	ARS -						
SRFSS 4 - Pour une anticipation des besoins de demain avec un appareil de formation adapté		Réalisation d'une enquête emploi 2017 sur les principaux emplois du secteur en HDF réalisé par l'OPCO Santé de la BASSMS. Nouvelle enquête en cours en 2021.	OPCO Santé - BASSMS						
SRFSS 4 - Pour une anticipation des besoins de demain avec un appareil de formation adapté		Réalisation par l'ANFH d'une étude sur la connaissances des besoins en emploi de la FHF (sortie prévue à l'automne 2021)	ANFH - FHF						
SRFSS 4 - Pour une anticipation des besoins de demain avec un appareil de formation adapté		Enquête menée par la DGCS sur l'identification des métiers en travail social à l'horizon 2030	DGCS - DREETS (DRJSCS)						
SRFSS 4 - Pour une anticipation des besoins de demain avec un appareil de formation adapté		Réalisation par l'Ordre des infirmiers d'un forum régional et d'un livre blanc de la profession (action nationale) sur l'évolution et l'avenir de la profession.	Ordre des infirmiers						
SRFSS 4 - Pour une anticipation des besoins de demain avec un appareil de formation adapté		Disposer d'un état des lieux des écoles autorisées par le Président de Région	Actualisation de l'état des lieux des locaux des instituts de formation paramédicales et sociales, réalisé en 2017	Région - Ecoles formations sanitaires et sociales		X		Actualisation de l'état des lieux des locaux des instituts de formation paramédicales et sociales, réalisée en 2017, Reprendre la problématique au regard du nouveau contexte.	

BILAN DU SCHEMA REGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES - 2016-2021

POUR LE FUTUR SCHEMA 2022 - 2017

AXES SPECIFIQUES DU SRFSS ET PLANS STRATEGIQUES DU CPRDFOP	ACTIONS MAJEURES/EMBLEMATIQUES REALISEES PAR LES ACTEURS			ATTEINTE DES OBJECTIFS				COMMENTAIRES
	OBJECTIFS	ACTIONS MAJEURES / EMBLEMATIQUES	PILOTE (couleur rouge) et ACTEURS CONCERNES	OBJECTIF ATTEINT -> Ne doit plus être inscrit au prochain schéma	OBJECTIF EN COURS DE REALISATION -> A maintenir au futur schéma	OBJECTIF NON ENGAGÉ -> A inscrire au futur schéma	OBJECTIF NON ENGAGÉ -> A supprimer	
SRFSS 4 - Pour une anticipation des besoins de demain avec un appareil de formation adapté	Accompagner les apprenants dans la construction de leur parcours pour accéder à un métier	Elaboration d'un outil partenarial (Education Nationale, Région, Université, Agriculture, Ministère du travail, branches professionnelles) dans le cadre du CMQ ALS	CMQ ALS - Education nationale, Ministères Agriculture et du travail, Région, Université		X			La CPNEF ALISFA (acteurs du lien social et familial) est à l'écoute de la Région pour apporter sa participation dans l'élaboration de cet outil et pour mieux faire connaître sa branche, ses métiers et les débouchés en termes d'emplois pour répondre à ses besoins immédiats.
SRFSS 4 - Pour une anticipation des besoins de demain avec un appareil de formation adapté	Développer les compétences des travailleurs sociaux	Mise en place d'actions de sensibilisation, d'information des travailleurs sociaux sur l'accueil hébergement insertion, en lien avec la stratégie pauvreté (financement d'actions par le biais du PREFAS)	DREETS (DRJSCS) - EFTS - PREFAS - Région					
SRFSS 4 - Pour une anticipation des besoins de demain avec un appareil de formation adapté	Favoriser l'usage du numérique dans les relations et l'accompagnement des personnes	Construction de module de formation à destination des travailleurs sociaux relatif via le CNPPT en lien avec l'IRTS	DREETS (DRJSCS) - EFTS (IRTS) - CNPPT		X			S'appuyer sur les expériences des centres sociaux connectés sur les HdF sur des expertises d'accompagnement de personnes
SRFSS 4 - Pour une anticipation des besoins de demain avec un appareil de formation adapté	Appuyer les mutations économiques au sein de la BASSMS	Mise en place d'un contrat étude prospective avec la DREETS (DIRECCTE), Uniformation et l'UDES	BASSMS - DREETS (DIRECCTE) - UDES - UNIFORMATION					Associer les CPNEF, qui ont pour responsabilité la politique emploi et formation des branches, dans ce CEP régional
SRFSS 4 - Pour une anticipation des besoins de demain avec un appareil de formation adapté	Consolider dans un outil unique national les données pluriannuelles des écoles	Mise en place d'un outil informatique utilisé par toutes les Régions afin de servir de support aux dialogues de gestion préalable au versement de la subvention régionale (SolSTISS - Solution de suivi transrégional des instituts de formations sanitaire et sociale (SolSTISS))	Région - Ecoles - RDF	X				Mise en place d'un outil informatique utilisé par toutes les Régions afin de servir de support aux dialogues de gestion préalable au versement de la subvention régionale (SolSTISS - Solution de suivi transrégional des instituts de formations sanitaire et sociale (SolSTISS))
SRFSS 4 - Pour une anticipation des besoins de demain avec un appareil de formation adapté	Rapprocher avec efficacité les offres d'emploi des collectivités et les demandes d'emploi des nouveaux diplômés ou jeunes professionnels	Analyse, avec le CNPPT, des réussites au concours et les pistes d'amélioration pour les années à venir.	CD Aisne - CNPPT		X			L'ouvrir à l'associatif et valoriser les offres d'emploi des métiers de la branche des acteurs du lien social et familial auprès des étudiants et des formateurs
SRFSS 4 - Pour une anticipation des besoins de demain avec un appareil de formation adapté					
SRFSS 4 - Pour une anticipation des besoins de demain avec un appareil de formation adapté					
SRFSS 4 - Pour une anticipation des besoins de demain avec un appareil de formation adapté					
Autre Proposition du SRFSS	Rénover la gouvernance du travail social en favorisant le dialogue interinstitutionnel et la participation notamment des personnes accompagnées	Mise en place d'un Comité Local du Travail Social et du Développement Social	CD Nord -					
CPRDFOP 1 - Itinéraires de réussite et lutte contre le décrochage	Mettre en œuvre un Pacte territorial en faveur de l'Emploi et de l'Inclusion sociale	Actions mises en œuvre sur le thème du décrochage AXE 1 - Fiche thématique 2 : Accompagner les jeunes oisiens et leur famille : - Construction d'un référentiel départemental d'objectifs communs en faveur de l'insertion socio-pro des jeunes de moins de 26 ans (FA, mise en œuvre du dispositif d'IEI, logement...) - Définition de nouvelles modalités pour organiser l'articulation entre le service social en faveur des élèves et les services sociaux du CD Oise	CD Oise -					
CPRDFOP 1 - Itinéraires de réussite et lutte contre le décrochage	Pour éviter le décrochage, innover et diversifier les pratiques pédagogiques	Développement d'actions par la BASSMS en lien avec les écoles - Renforcement du partenariat avec les OF - Promotion de la POEC sur les métiers du secteur - Développement du partenaire avec les CFA - Reconduction des formations de maîtres d'apprentissage et des tuteur	BASSMS - Ecoles - OPCO Santé					Promouvoir avec Pole Emploi, les OPCO et es CPNEF, la mise en oeuvre de POEC Collectives pour diminuer les difficultés de recrutement observées dans les secteurs du sanitaire et du social
CPRDFOP 1 - Itinéraires de réussite et lutte contre le décrochage	Aider les élèves et étudiants, et reconnaître leur mobilisation lors de la crise sanitaire	Au regard du contexte sanitaire, volonté régionale d'accompagner exceptionnellement les étudiants par la mise en place d'une indemnité de stage pour les infirmiers et aides-soignants en formation (MIAS : Mesure pour les infirmiers et les aides-soignants)	Région - IFAS - IFSI - Publics en formation	X				Au regard du contexte sanitaire, accompagnement exceptionnelle par la Région, des étudiants par la mise en place d'une indemnité de stage pour les infirmiers et aides-soignants en formation (MIAS : Mesure pour les infirmiers et les aides-soignants)
CPRDFOP 1 - Itinéraires de réussite et lutte contre le décrochage	Améliorer les conditions d'accueil et de vie de tous les apprenants et leur proposer des outils pédagogiques innovants	Mise en place d'un cadre d'intervention régional sur la période 2017 -2021 avec une participation financière régionale et annuelle d'aide à l'équipement au bénéfice des écoles	Région - Ecoles - Etudiants et élèves		X			Il s'agira de s'interroger sur la nécessité ou pas et comment de continuer à améliorer l'équipement des écoles et instituts de formation

BILAN DU SCHEMA REGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES - 2016-2021

POUR LE FUTUR SCHEMA 2022 - 2017

AXES SPECIFIQUES DU SRFSS ET PLANS STRATEGIQUES DU CPRDFOP	ACTIONS MAJEURES/EMBLEMATIQUES REALISEES PAR LES ACTEURS			ATTEINTE DES OBJECTIFS				COMMENTAIRES
	OBJECTIFS	ACTIONS MAJEURES / EMBLEMATIQUES	PILOTE (couleur rouge) et ACTEURS CONCERNES	OBJECTIF ATTEINT -> Ne doit plus être inscrit au prochain schéma	OBJECTIF EN COURS DE REALISATION -> A maintenir au futur schéma	OBJECTIF NON ENGAGÉ -> A inscrire au futur schéma	OBJECTIF NON ENGAGÉ -> A supprimer	
CPRDFOP 1 - Itinéraires de réussite et lutte contre le décrochage	Suite à la crise sanitaire, aider financièrement les étudiants boursiers des formations sanitaires et sociales pour qu'ils ne sombrent pas dans la précarité.	Attribution d'une prime de précarité (PRPR) à tous les étudiants boursiers des formations sanitaires et sociales	Région - Ecoles - Publics en formation	X				Attribution d'une prime de précarité (PRPR) à tous les étudiants boursiers des formations sanitaires et sociales
CPRDFOP 1 - Itinéraires de réussite et lutte contre le décrochage	Favoriser l'accès dans les formations de niveau 4 et 3 en offrant la gratuité d'accès à toute personne cherchant à s'insérer sur le marché du travail.	A compter de 2017, prise en charge par la Région en partenariat avec Pôle emploi du coût de la formation des publics cibles et inscrits dans les formations ad hoc	Région - Ecoles - Pôle emploi - Publics en formation	X				Depuis 2017, prise en charge par la Région en partenariat avec Pôle emploi du coût de la formation des publics demandeur d'emploi inscrits dans les formations des niveaux 3 et 4
CPRDFOP 1 - Itinéraires de réussite et lutte contre le décrochage					
CPRDFOP 1 - Itinéraires de réussite et lutte contre le décrochage					
CPRDFOP 1 - Itinéraires de réussite et lutte contre le décrochage					
CPRDFOP 2 - Information et Orientation des jeunes, des familles et des adultes	Promouvoir les métiers de la BASSMS	Participation de la BASSMS aux salons et forum d'orientation, dont le salon alternance, avec les professionnels du recrutement et les organismes de formation du secteur	BASSMS - Employeurs - Ecoles					
CPRDFOP 2 - Information et Orientation des jeunes, des familles et des adultes	Faire connaître l'offre des formations sanitaires et sociales et ses financements possibles, et les métiers préparés.	Communication de l'offre des formations via : - un guide sur la prise en charge par la Région Hauts-de-France des frais de formations sanitaires et sociales - une carte interactive des formations - le site de Proch'Orientation - le site Génération 5. - le numéro vert de la Région - le CMQ ALS	Région - CMQ ALS - Ecoles - Pôle emploi - OPCO - Transition Pro		X			Il s'agira de poursuivre la communication sur l'offre des formations sanitaires et sociales, notamment en continuant d'améliorer les outils existants. Intégrer dans le guide régional FSS, les financements et aides spécifiques apportées par les branches professionnelles sur les fonds conventionnels de la FPC
CPRDFOP 2 - Information et Orientation des jeunes, des familles et des adultes	Rendre visible l'ordre des infirmiers auprès des personnes en formation	- inscription de l'Ordre sur la plateforme Proch'Orientation - mise en place d'une commission de la communication	Ordre des infirmiers - IFSI - Région (Proch'Orientation)					
CPRDFOP 2 - Information et Orientation des jeunes, des familles et des adultes	Promouvoir des parcours de formation, auprès des publics en insertion de l'Oise, les métiers en tension (services d'aide à domicile, transports...)	Participation du CD de l'Oise - Au service Emploi Formation et cadres de territoire aux comités techniques PRF - SIEG de chaque arrondissement - A la promotion des actions de formation via la plateforme worktools et mailing partenaires Et à destination des publics en insertion : - Mise en ligne et matching des offres de formation et compétences via la plateforme worktools - Multiplication des actions collectives partenariales : présentation de branches d'activités avec tous les opérateurs (formation, qualification, employeurs, ESS) à des publics éloignés de l'emploi afin de construire des parcours complets	CD Oise -					
CPRDFOP 2 - Information et Orientation des jeunes, des familles et des adultes	Informers les apprenants et les familles sur les métiers portés par le CMQ	Mise en place du projet Aiguill'âge	CMQ ALS -					
CPRDFOP 2 - Information et Orientation des jeunes, des familles et des adultes	Rendre attractif auprès des jeunes les métiers en travail social exercés en collectivités territoriales.	Mise en place, par le CD de l'Aisne, des actions majeures suivantes : ...	CD Aisne -					
CPRDFOP 2 - Information et Orientation des jeunes, des familles et des adultes	Rendre accessible l'offre des formations sanitaires et sociales	Promotion du PAPS comme vitrine du guichet unique régional d'information et d'orientation dont le dispositif Parcoursup	ARS -					
CPRDFOP 2 - Information et Orientation des jeunes, des familles et des adultes	Déployer la filière d'excellence santé en lien avec les rectorats et les lycées de la région	Mise en place, par l'ARS, de dispositifs régionaux de soutien et d'accompagnement dès les études secondaires, en lien avec les acteurs compétents, pour faciliter l'accès aux études médicales et paramédicales	ARS -					
CPRDFOP 2 - Information et Orientation des jeunes, des familles et des adultes	Faire connaître les territoires sous dotés en professions paramédicales et médicales	Promotion des bourses d'études liées aux études médicales et paramédicales pour favoriser l'installation dans les zones sous-denses	ARS -					
CPRDFOP 2 - Information et Orientation des jeunes, des familles et des adultes	Organisation ou participation à des rencontres intergénérationnelles / interprofessionnelles / inter exercice sur l'installation et les choix de carrières ; développer des tutorats installés / futurs installés	Organisation ou participation à des rencontres intergénérationnelles / interprofessionnelles / inter exercice sur l'installation et les choix de carrières ; développer des tutorats installés / futurs installés	ARS -					
CPRDFOP 2 - Information et Orientation des jeunes, des familles et des adultes					

BILAN DU SCHEMA REGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES - 2016-2021

POUR LE FUTUR SCHEMA 2022 - 2017

AXES SPECIFIQUES DU SRFSS ET PLANS STRATEGIQUES DU CPRDFOP	ACTIONS MAJEURES/EMBLEMATIQUES REALISEES PAR LES ACTEURS			ATTEINTE DES OBJECTIFS				COMMENTAIRES
	OBJECTIFS	ACTIONS MAJEURES / EMBLEMATIQUES	PILOTE (couleur rouge) et ACTEURS CONCERNES	OBJECTIF ATTEINT -> Ne doit plus être inscrit au prochain schéma	OBJECTIF EN COURS DE REALISATION -> A maintenir au futur schéma	OBJECTIF NON ENGAGÉ -> A inscrire au futur schéma	OBJECTIF NON ENGAGÉ -> A supprimer	
CPRDFOP 2 - Information et Orientation des jeunes, des familles et des adultes					
CPRDFOP 2 - Information et Orientation des jeunes, des familles et des adultes					
CPRDFOP 3 - Lycées et établissements de formation, éléments moteurs dans les territoires (carte des formations)		Suite à sa nouvelle compétence, délivrance par la Région des agréments des formations en travail social pour une durée 5 ans.	Région - ANFH - Branches professionnelles - CCAS - Départements - DREESTS -(DRJSCS) - OPCO					
CPRDFOP 3 - Lycées et établissements de formation, éléments moteurs dans les territoires (carte des formations)	Elaborer des « Cartes Cibles » toutes voies de formation confondues (voie scolaire, apprentissage, FC (demandeur d'emploi et salariés) sur la base d'un diagnostic partagé	Renouvellement des capacités des écoles de formations paramédicales et de sage-femme et augmentation pour tenir compte des besoins exprimés par la crise sanitaire. Poursuite de cette réflexion pour la prochaine rentrée 2022.	Région - ANFH - ARS - Branches professionnelles - CCAS - Départements - DREESTS (DRJSCS) - OPCO - Ordres professionnels - URPS		X			La carte cible des formations sera à réinterroger : - Pour la rentrée de septembre 2022 sur les métiers impactés par la crise sanitaire. - Et au cours du schéma selon l'évolution des besoins Recueillir les productions de données élaborées par les Observatoires des branches pour contribuer à déterminer la carte des formations initiales et professionnelles SRFSS, ainsi que des places et leurs localisations territoriales, les plus adaptées aux besoins de structures employeuses
CPRDFOP 3 - Lycées et établissements de formation, éléments moteurs dans les territoires (carte des formations)		Croisement des constats en besoin de professionnels exprimés dans le SRFSS et dans le CB. Puis transmission au CB 6 des éléments d'instruction et de décision du Président de Région concernant les agréments des formations sociales et les capacités d'autorisations des formations paramédicales	Région - Acteurs du CB6 (Contrat de branche Santé, social, SAP, silver économie, emploi à domicile)					
CPRDFOP 3 - Lycées et établissements de formation, éléments moteurs dans les territoires (carte des formations)					
CPRDFOP 3 - Lycées et établissements de formation, éléments moteurs dans les territoires (carte des formations)					
CPRDFOP 3 - Lycées et établissements de formation, éléments moteurs dans les territoires (carte des formations)					
CPRDFOP 4 - Développement de l'apprentissage et de l'alternance-mobilisation des entreprises	Mise en œuvre des nouvelles modalités de l'apprentissage	Définition par les branches du cout contrat par formation, remonté à France Compétences	OPCO Cohésion sociale Uniformation - OPCO EP - OPCO Mobilité - OPCO Santé	X				
CPRDFOP 4 - Développement de l'apprentissage et de l'alternance-mobilisation des entreprises	Accompagner financièrement les employeurs et les apprentis	Soutien de l'Etat et de la Région, par des aides et des aides complémentaires lors de la crise sanitaire	DREETS - Région - Employeurs - Apprentis					
CPRDFOP 4 - Développement de l'apprentissage et de l'alternance-mobilisation des entreprises	Développer l'apprentissage dans la fonction publique territoriale	Aide spécifique accordée par la Région au CNFPT	Région DIRAA - CNFPT - Collectivités		X			
CPRDFOP 4 - Développement de l'apprentissage et de l'alternance-mobilisation des entreprises	Développer l'apprentissage dans le secteur hospitalier public (GT3-SRformations sanitaires et sociales)	Participation financière au développement de l'apprentissage dans le secteur public hospitalier. Une expérimentation est à l'étude, avec l'appui financier de la Région (DIRAA), de l'ARS et de l'ANFH	Région DIRAA - ANFH - ARS - FHF		X			Mener l'expérimentation de développement de l'apprentissage dans la FPH
CPRDFOP 4 - Développement de l'apprentissage et de l'alternance-mobilisation des entreprises	Accompagner les écoles dans le développement de l'apprentissage	Réalisation d'une étude de faisabilité prospective auprès des IFSI, identifier les établissements à cibler, proposer des actions de développement	Ordre des infirmiers -					
CPRDFOP 4 - Développement de l'apprentissage et de l'alternance-mobilisation des entreprises	Faire connaître les modalités de la nouvelle mise en œuvre de l'apprentissage (GT3-SRFSS)	Communication auprès de tous, publics jeunes et adultes, employeurs, écoles ... des nouvelles modalités de l'apprentissage, notamment petit à petit l'apprentissage sort de la carte des formations autorisée par le Président de Région	Branches - ANFH - DRESS - DIRAA - Ecoles - OPCO - Pole emploi - Proch'Orientation - Proch'Info formation		X			Créer, sous l'égide de la Région et en lien notamment avec Pole Emploi HDF, des événements "itinérants" pour mieux faire connaître et promouvoir les métiers, les débouchés professionnels et les emplois à pourvoir immédiatement dans les branches professionnelles sanitaires et sociales
CPRDFOP 4 - Développement de l'apprentissage et de l'alternance-mobilisation des entreprises	Accompagner le développement de la fonction tutorale	Prise en charge d'une indemnité tutorale des maîtres d'apprentissage dans la BASSMS	OPCO Santé - Employeurs - Tuteurs					
CPRDFOP 4 - Développement de l'apprentissage et de l'alternance-mobilisation des entreprises	?? Pour quel objectif ?	Réalisation d'interventions des professionnels du CD Oise dans les EFTS (APRADIS)	CD Oise - Apradis					
CPRDFOP 4 - Développement de l'apprentissage et de l'alternance-mobilisation des entreprises					
CPRDFOP 4 - Développement de l'apprentissage et de l'alternance-mobilisation des entreprises					
CPRDFOP 4 - Développement de l'apprentissage et de l'alternance-mobilisation des entreprises					
CPRDFOP 5 - Pour une politique efficace et coordonnée de formation des demandeurs d'emploi	Construire des parcours de formation adaptés	Mise en place de POEC	GEIQ aide à domicile - OPCO Cohésion sociale Uniformation		X			Promouvoir avec Pole Emploi, les OPCO et es CPNEF, la mise en oeuvre de POEC Collectives pour diminuer les difficultés de recrutement observées dans les secteurs du sanitaire et du social

BILAN DU SCHEMA REGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES - 2016-2021

POUR LE FUTUR SCHEMA 2022 - 2017

AXES SPECIFIQUES DU SRFSS ET PLANS STRATEGIQUES DU CPRDFOP	ACTIONS MAJEURES/EMBLEMATIQUES REALISEES PAR LES ACTEURS			ATTEINTE DES OBJECTIFS				COMMENTAIRES
	OBJECTIFS	ACTIONS MAJEURES / EMBLEMATIQUES	PILOTE (couleur rouge) et ACTEURS CONCERNES	OBJECTIF ATTEINT -> Ne doit plus être inscrit au prochain schéma	OBJECTIF EN COURS DE REALISATION -> A maintenir au futur schéma	OBJECTIF NON ENGAGÉ -> A inscrire au futur schéma	OBJECTIF NON ENGAGÉ -> A supprimer	
CPRDFOP 5 - Pour une politique efficiente et coordonnée de formation des demandeurs d'emploi	Répondre aux besoins d'emploi des 10 métiers les plus demandés identifiés dans les enquêtes emploi des branches	Mise en place d'un contrat étude prospective	BASSMS - DREETS (DIRECCTE) - UDES - OPCO Uniformation		X			De façon synthétique, indiquer un commentaire illustratif. Par exemple: - Indiquer comment et/ou en quoi l'objectif a t'il été atteint - Ce qui reste à faire quand l'objectif a été atteint partiellement - Pourquoi l'objectif n'a t'il pu être engagé? - Pourquoi l'objectif n'a t'il pu être engagé et l'action est néanmoins à arrêter. Les CPNEF des branches professionnelles sont à associer à ce projet de CEP
CPRDFOP 5 - Pour une politique efficiente et coordonnée de formation des demandeurs d'emploi	Favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi notamment les allocataires/bénéficiaires du RSA	- Mobilisation, par le CD Oise, de la GPEC pour identifier les besoins en MO - Proposition de cycles courts pour accompagner les projets de VAE - Expérimentation, à destination des publics en insertion, d'un coaching renforcé de BRSA vers les métiers des services d'aide à domicile (vers l'emploi et/ou la qualification)	CD Oise -					
CPRDFOP 5 - Pour une politique efficiente et coordonnée de formation des demandeurs d'emploi	Favoriser l'accès des demandeurs d'emploi à des formations via un partenariat Pôle emploi / Région	- Prospection, par le CD Nord, des emplois à pourvoir à l'échelle des bassins d'emploi par les Plateformes Territoriales Emploi et Insertion Professionnelle du Département du Nord. - Mobilisation par le CD Nord du PRF, de la POEC et AFPR ou des contrats de professionnalisation (via le GEIQ) à destination de profils de Demandeurs d'Emploi allocataires du RSA souhaitant s'orienter dans le secteur des SAP/SAD	CD Nord - GEIQ - Pôle emploi - Région (DPP)					Associer les structures de branches (CPNEF, OPCO, ...) pour amplifier le processus de détection des offres d'emplois à pourvoir dans les structures
CPRDFOP 5 - Pour une politique efficiente et coordonnée de formation des demandeurs d'emploi	Simplifier l'accès aux formations sanitaires et sociales pour les demandeurs d'emploi	Mise en place d'une convention de partenariat entre Pôle emploi et la Région déclinant notamment les modalités de participation financière des partenaires pour la prise en charge des formations Aide-soignant, Ambulancier, Auxiliaire de puéricultrice	Région - Pôle emploi - Publics bénéficiaires -		X			Poursuivre avec le Pôle emploi, les échanges sur la prise en charge financière du coût de la formation. Cf GT4 et la mise en place d'une conférence des financeurs Elargir le partenariat existant à travers des conventions multi-partites intégrant les branches professionnelles (CPNEF), les OPCO et les services déconcentrés de l'Etat pour mutualiser et/ou compléter leurs modes d'interventions financières
CPRDFOP 5 - Pour une politique efficiente et coordonnée de formation des demandeurs d'emploi	Eviter les ruptures des parcours de formation des demandeurs d'emploi	Toute l'offre des formations sanitaires et sociales est dorénavant gérée par la DRESS en mode subvention.	Région - Ecoles		X			Vérifier que cette nouvelle organisation de subvention de toute l'offre des formations sanitaires et sociales fonctionne correctement
CPRDFOP 5 - Pour une politique efficiente et coordonnée de formation des demandeurs d'emploi	Favoriser les parcours des demandeurs d'emploi dans les formations sanitaires et sociales (GT4 SRFSS)	Généralisation, en HDF, de la rémunération octroyée par la Région aux stagiaires de la formation professionnelle pour les formations bac et infra	Région - ASP - Ecoles - Publics en formation	X				Généralisation, en HDF, de la rémunération octroyée par la Région aux stagiaires de la formation professionnelle pour les formations bac et infra
CPRDFOP 5 - Pour une politique efficiente et coordonnée de formation des demandeurs d'emploi	Les conclusions du groupe de travail tendent à la mise en place, pour le prochain schéma régional des formations sanitaires et sociales, d'une conférence des financeurs pour toutes les formations	Les conclusions du groupe de travail tendent à la mise en place, pour le prochain schéma régional des formations sanitaires et sociales, d'une conférence des financeurs pour toutes les formations	Région - ANFH - CNFPT - OPCO - Pôle emploi - Transition pro - Publics en formation		X			Mettre en place la conférence des financeurs Associer les partenaires sociaux des branches professionnelles à la création et au pilotage de cette future Conférence des financeurs. La sollicitation doit se faire par la Région auprès des CPNEF des branches.
CPRDFOP 5 - Pour une politique efficiente et coordonnée de formation des demandeurs d'emploi					
CPRDFOP 5 - Pour une politique efficiente et coordonnée de formation des demandeurs d'emploi					
CPRDFOP 5 - Pour une politique efficiente et coordonnée de formation des demandeurs d'emploi					
CPRDFOP 6 - Qualifier les actifs en emploi - accompagner par la FP les filières innovantes, en développement et en mutations économiques	Accompagner l'accès aux formations (attractivité, savoirs de base, préparation aux concours...)	Elaboration d'un plan de formation annuel des professionnels du CD Oise (préparation aux concours, formation continue des ISMS, accompagnement des maîtres de stage)	CD Oise -					
CPRDFOP 6 - Qualifier les actifs en emploi - accompagner par la FP les filières innovantes, en développement et en mutations économiques	Accompagner la montée en compétences des professionnels	Pour le CD Oise, par le plan de formation annuel	CD Oise -					
CPRDFOP 6 - Qualifier les actifs en emploi - accompagner par la FP les filières innovantes, en développement et en mutations économiques	Accompagner la montée en compétences des professionnels	Création, par la BASSMS, d'un catalogue d'actions de formation pour répondre aux besoins des employeurs et de leurs salariés (prise en charge hors les murs, formation avec regards croisés des professionnels (coopération UNIFAF - ANFH), formation au dossier unique de l'utilisateur, ...)	BASSMS - ANFH - OPCO Santé					Elaborer un catalogue "commun" à tous les financeurs pour donner une plus grande lisibilité aux bénéficiaires sur les actions de formations conventionnées et les prises en charges associées, y compris des frais annexes (transport, repas, hébergement)

BILAN DU SCHEMA REGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES - 2016-2021

POUR LE FUTUR SCHEMA 2022 - 2017

AXES SPECIFIQUES DU SRFSS ET PLANS STRATEGIQUES DU CPRDFOP	ACTIONS MAJEURES/EMBLEMATIQUES REALISEES PAR LES ACTEURS			ATTEINTE DES OBJECTIFS				COMMENTAIRES
	OBJECTIFS	ACTIONS MAJEURES / EMBLEMATIQUES	PILOTE (couleur rouge) et ACTEURS CONCERNES	OBJECTIF ATTEINT -> Ne doit plus être inscrit au prochain schéma	OBJECTIF EN COURS DE REALISATION -> A maintenir au futur schéma	OBJECTIF NON ENGAGÉ -> A inscrire au futur schéma	OBJECTIF NON ENGAGÉ -> A supprimer	
CPRDFOP 6 - Qualifier les actifs en emploi - accompagner par la FP les filières innovantes, en développement et en mutations économiques	Accompagner le développement de la VAE	Création de dispositifs de soutien de branche à la VAE et formation des jury à la VAE, par la BASSMS	BASSMS - OPCO Santé		X			La CPNEF ALISFA est intéressée de construire et de mettre en oeuvre "à titre expérimental" avec la Région une action de VAE collective avec en parallèle, un processus de formation/accompagnement des jurys. C'est un des axes significatifs de l'accord formation de la branche ALISFA !
CPRDFOP 6 - Qualifier les actifs en emploi - accompagner par la FP les filières innovantes, en développement et en mutations économiques	Mettre en adéquation l'évolution des pratiques et des modes d'intervention dans le secteur de la protection de l'enfance	Dans le cadre de l'observatoire départemental du CD Nord, réflexion avec l'IRTS et les partenaires concernés sur la création de modules de formation	CD Nord - IRTS -					Associer les CPNEF à cette réflexion et à l'ingénierie pédagogique des nouveaux modules de formations à imaginer
CPRDFOP 6 - Qualifier les actifs en emploi - accompagner par la FP les filières innovantes, en développement et en mutations économiques	Réduire la fracture numérique	Accompagnement de la montée en compétences de l'usage du numérique pour tous les publics y compris les publics accompagnés par l'action sociale	CD Aisne -					Développement de projets autour du numérique pour les structures employeuses et leurs salariés en s'appuyant sur les réseaux territoriaux (Fédération des Centres Sociaux des Pays Picards, ...)
CPRDFOP 6 - Qualifier les actifs en emploi - accompagner par la FP les filières innovantes, en développement et en mutations économiques	Permettre la reconversion des salariés via les formations sanitaires et sociales et éviter les démissions (GT4 SRFSS)	Les conclusions du groupe de travail tendent à la mise en place, pour le prochain schéma régional des formations sanitaires et sociales, d'une conférence des financeurs pour toutes les formations	Région - ANFH - OPCO - Pôle emploi - Transition pro		X			Mettre en place la conférence des financeurs Associer les partenaires sociaux des branches professionnelles à la création et au pilotage de cette future Conférence des financeurs. La sollicitation doit se faire par la Région auprès des CPNEF des branches.
CPRDFOP 6 - Qualifier les actifs en emploi - accompagner par la FP les filières innovantes, en développement et en mutations économiques					
CPRDFOP 6 - Qualifier les actifs en emploi - accompagner par la FP les filières innovantes, en développement et en mutations économiques					
CPRDFOP 6 - Qualifier les actifs en emploi - accompagner par la FP les filières innovantes, en développement et en mutations économiques					
CPRDFOP 7 - Innovations pédagogiques et numériques	Fédérer les établissements de formation	Communication auprès des établissements sur l'axe transversal du PRIC Développement du numérique dans les pratiques pédagogiques via : Espace Régional Numérique de Travail, Plateformes régionales innovantes de type SimUSanté, Présage, HEPAS, PREFAS,...	DREETS (DRJSCS) - Ecoles					
CPRDFOP 7 - Innovations pédagogiques et numériques	Opérer la transformation pédagogique des études universitaires en France et notamment en santé et encourager les mutualisations	Mise en place d'un programme de formation permettant un apprentissage en situation réelle avec des équipes pluridisciplinaires développé en partenariat avec l'UPIJV et les écoles paramédicales (SimUSanté - EPIONE). Soutien financier par la Région de la réalisation du CPA (Centre Pédagogique d'Activité) de SimUSanté.	CHU Amiens - Cluster Santé - GCS e-santé Picardie - Cluster santé - Métropole - Région - SimUSanté - UPIJV					
CPRDFOP 7 - Innovations pédagogiques et numériques	Accompagner la transition numérique, améliorer et soutenir la démarche des écoles dans un processus innovant d'apprentissage pour pallier aux crises sanitaires et sociales	Mise en place d'un cadre d'intervention régional sur la période 2017-2021 avec une participation financière annuelle d'aide à l'équipement au bénéfice des écoles	Région - Ecoles - Etudiants et élèves		X			Il s'agira de s'interroger sur la nécessité ou pas et comment de continuer à améliorer l'équipement des écoles et instituts de formation
CPRDFOP 7 - Innovations pédagogiques et numériques	Pour faciliter l'activité professionnelle des agents	Mise à disposition d'une plateforme digital d'accompagnement par le CD Oise à ses professionnels (CER dématérialisé, envoi de SMS, tchat, matching de compétences, auto positionnement des BRSA et suivi de leurs démarches)	CD Oise -					

BILAN DU SCHEMA REGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES - 2016-2021

POUR LE FUTUR SCHEMA 2022 - 2017

AXES SPECIFIQUES DU SRFSS ET PLANS STRATEGIQUES DU CPRDFOP	ACTIONS MAJEURES/EMBLEMATIQUES REALISEES PAR LES ACTEURS			ATTEINTE DES OBJECTIFS				COMMENTAIRES
	OBJECTIFS	ACTIONS MAJEURES / EMBLEMATIQUES	PILOTE (couleur rouge) et ACTEURS CONCERNES	OBJECTIF ATTEINT -> Ne doit plus être inscrit au prochain schéma	OBJECTIF EN COURS DE REALISATION -> A maintenir au futur schéma	OBJECTIF NON ENGAGÉ -> A inscrire au futur schéma	OBJECTIF NON ENGAGÉ -> A supprimer	
CPRDFOP 7 - Innovations pédagogiques et numériques		Plan de modernisation de l'action sociale du CD Oise par l'équipement des professionnels en matériel nomade (mini PC tablette, hotspot et accès déporté aux applications métier)	CD Oise -					<p>De façon synthétique, indiquer un commentaire illustratif. Par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indiquer comment et/ou en quoi l'objectif a t'il été atteint - Ce qui reste à faire quand l'objectif a été atteint partiellement - Pourquoi l'objectif n'a t'il pu être engagé? - Pourquoi l'objectif n'a t'il pu être engagé et l'action est néanmoins à arrêter.
CPRDFOP 7 - Innovations pédagogiques et numériques	Pour faciliter l'accès aux droits des usagers	Création d'espace Emploi et Inclusion sociale et numérique sur l'ensemble du CD Oise, les travailleurs sociaux amenant vers les espaces pour augmenter l'autonomie des personnes	CD Oise -					
CPRDFOP 7 - Innovations pédagogiques et numériques	Développer des actions spécifiques dans la BASSMS	<p>Dans la BASSMS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge des formations numériques encouragée sur des fonds mutualisés - Proposition de formations à distance pour les professionnels du spectre de l'autisme, et les professionnels en EHPAD - Promotion de méthode pédagogique innovante à destination des travailleurs handicapés ESAT (atelier école amenant à une certification) 	BASSMS -					
CPRDFOP 7 - Innovations pédagogiques et numériques	En vue d'anticiper la généralisation de la domotisation du domicile.	Création d'un module complémentaire en domotique pour les apprenants en ASSP de l'EN	EN -					
CPRDFOP 7 - Innovations pédagogiques et numériques	En vue d'encourager la réussite des bac pro ASSP en IFAS	Mutualisation de pratiques professionnelles (simulation en santé, hygiène hospitalière...) à l'EN	EN -					
CPRDFOP 7 - Innovations pédagogiques et numériques					
CPRDFOP 7 - Innovations pédagogiques et numériques					
CPRDFOP 7 - Innovations pédagogiques et numériques					

Annexes

AXE 1 : INITIER UNE DÉMARCHE D'OBSERVATION EMPLOI-FORMATION AFIN D'ALIMENTER LA CPNEF SUR LES ÉVOLUTIONS DES ACTIVITÉS, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DES STRUCTURES DE LA BRANCHE DANS SON TERRITOIRE

Annexe 1	Invitation à la réunion d'informations sur la session Apprentissage Auxiliaire de Puériculture
Annexe 2	Powerpoint présentation
Annexe 3	Liste participants
Annexe 4	Invitation Jobdating

AXE 2 : FACILITER L'ACCÈS À LA FORMATION ET À LA QUALIFICATION EN RÉFÉRENCE AUX OBJECTIFS DÉFINIS DANS L'ACCORD FORMATION

Annexe 6	Invitation Réunion d'informations collectives
Annexe 7	Tableau renseignements structures ADSL (appels téléphoniques)

AXE 3 : PROMOUVOIR L'EMPLOI DANS LA BRANCHE

Annexe 11	Arrêté de nomination
-----------	----------------------

AXE 4 : FACILITER LES INITIATIVES EN MATIÈRE D'EMPLOI/FORMATION

Annexe 16	Invitation au COPIL du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales
Annexe 17	Tableau Bilan du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales 2016-2021